

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 12 janvier 1923

Sommaire :

Politique d'équilibre et principe

des nationalités

Prince Sixte de Bourbon Parme

Épisodes de lutte

Abbé R. G. van den Hout

Revenons à la loi

Alph. Ryckmans

Sylla et son destin

René Johannet

Les principaux aspects du problème

du Droit à l'heure présente

Georges Legrand

Les idées et les faits : Chronique des idées : A propos d'une Exposition de peinture, J. Schyrgens. — Les Mémoires de Pasek, Léopold Levaux. — L'affaire de la "Garçonne", — Les six derniers mois de guerre, Omer Englebert. — Italie, Louis Picard. — Suisse.

La Semaine

Les conditions d'armistice et de paix livrèrent aux Anglais la flotte et les colonies allemandes ; aux Français et aux Belges elles reconnurent une... promesse de payer les ruines de leurs régions dévastées. Depuis bientôt quatre ans les intérêts français et britanniques s'affrontent sur cette question des réparations que l'Allemagne s'est engagée à payer. Nos amis Anglo-Saxons ont intérêt à voir reprendre leur commerce ; les Français et nous voulons éviter la débâcle financière.

Le conflit qui se traînait de conférence en conférence vient d'aboutir à une situation nette. L'Angleterre se désolidarise d'avec ses alliés d'hier ; France et Belgique recourent aux moyens que prévoit le Traité de Versailles.

L'enjeu est clair : qui supportera la réparation

des dévastations d'une guerre, causée par l'Allemagne : l'agresseur ou la victime ?

Gand-flamand continue à passionner l'opinion. Que fera le Sénat ? Une solution autre que celle adoptée par la Chambre est-elle encore possible, non pas en théorie, mais pratiquement, aujourd'hui ? Il est permis d'en douter. L'agitation qu'entretenaient de longues discussions au Sénat, ou le renvoi de la loi à la Chambre ferait infiniment plus de mal au pays que ne feraient de bien les concessions nouvelles que pourraient faire encore les flamingants. La liberté des langues n'étant blessée en rien par une loi que nous considérons comme un moindre mal, il n'est pas probable que l'agitation wallonne sera plus qu'un feu de paille. Le bon sens belge reprendra vite le dessus.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

LAMPE FANAL
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE
 EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS
 GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS, BRUXELLES.
 TÉL.: BR. 191.03

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : B. 9945.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

Numéros spécimens sur demande

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Sainctelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —
Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.*

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION**

Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 5 millions

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- *Ordres de Bourse* -

Renseignements Financiers

Encaissement de Coupons

- *Vérifications de Tirages* -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre
d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et
Informations* dont le service est fait gratuitement à la
clientèle.

Politique d'équilibre et principe des nationalités ⁽¹⁾

Lorsque je fus invité à prendre la parole dans l'une des Conférences que vous avez inaugurées, dès après la guerre, pour resserrer encore entre la Belgique et la France les nœuds de cette merveilleuse amitié formée par de si tragiques événements, je ne fus pas sans ressentir quelque hésitation et même une sorte de trouble. Vous aviez entendu et vous entendrez les plus éminentes voix françaises vous apporter le plus noble langage de cette amitié. Elle est restée la plus parfaite entre les plus fidèles alliés.

Puis, vous avez entendu et vous entendrez traiter ici d'art, de littérature, de philosophie et d'histoire avec une compétence que je n'ai certes pas et que je ne puis avoir. Mais comment aurais-je pu me dérober à la vive sympathie qui m'était témoignée par cette invitation ? Je me suis laissé lier par elle. J'étais déjà lié. Je dois tant à la Belgique, à son Roi et à sa très gracieuse Souveraine puisque par vous j'ai pu réaliser le plus grand bonheur de ma jeunesse, celui de me trouver dans la bataille et dans les camps où, sans vous, sans ce noble accueil fraternel, j'aurais cru manquer au plus beau de mon destin, ces années de campagne sur les bords de l'Yser. Je ne l'oublierai jamais, et c'est avant tout pour vous témoigner cette gratitude que je suis aujourd'hui au milieu de vous. Je ne vous apporte aucune éloquence. Vous serez indulgents, si j'ai voulu du moins en répondant à votre appel vous témoigner l'ardente reconnaissance de mon cœur.

Puisque les conférenciers qui m'ont précédé n'ont pu s'empêcher de revenir à ce conflit où le cœur de la Belgique et le cœur de la France ont battu le même rythme, unis et confondus dans l'épreuve terrible où se joua leur vie, j'y reviendrai moi-même, encore que l'épisode — l'essai de paix séparée entre l'Autriche et l'Entente, en 1917 — semble être désormais sans intérêt. L'entreprise échoua. Mais de 1914 à 1918, le plus simple épisode et le moins heureux, ne s'agrandit-il pas de l'ampleur de l'immense drame où il s'intercale ? Et puis, cet épisode éclaire-t-il peut-être de quelque singulière clarté les ténèbres de cette histoire tragique, ses causes lointaines, ses lendemains.

Il est loin de ma pensée de vous conter à nouveau les faits que j'ai relatés dans ce livre, tels qu'ils furent et, je le crois, en toute impartialité (2). Aussi bien n'avions-nous tous alors qu'un sentiment et qu'une vue : on voulait en finir rapidement et complètement avec les principaux coupables de cette guerre. On voulait ramener la paix en Europe, une paix escortée de justice qui rendît à chacun ce qui lui était dû. On voulait surtout reconstituer l'ordre et l'équilibre en Europe où, comme l'on disait autrefois, le 17 juin 1717, en Angleterre, fort nettement et en bon français on voulait renouveler « cette balance

de pouvoir réellement établie en Europe, de manière à n'être sujette qu'à ces accidents imprévus desquels il est impossible d'affranchir entièrement les affaires humaines ».

Ceux qui ont gouverné la destinée de l'Europe de 1917 à la conclusion de la paix, sont partis de principes diamétralement opposés à ceux qui jusque-là avaient inspiré le passé. On peut dire qu'ils n'ont pas tenu compte de l'histoire, non, certes, par dédain de la prudence ancienne, mais ne furent-ils pas repris par une confiance illimitée, par je ne sais quelle incroyable foi en des doctrines dont l'illusion, hélas ! avait survécu aux pires aventures ? La suite des événements dira s'il n'est pas dangereux toujours de construire sur des idées plutôt que sur l'expérience et d'après les méthodes traditionnelles. Celles-ci semblent interdire ces bonds trop aériens par-dessus des réalités et des formes consacrées et dont la continuité paraît être le jeu même de la nature. Il ne m'appartient pas de juger, mais simplement de réfléchir avec vous autour de ce grand sujet.

Il est d'ailleurs une chose certaine, c'est qu'au début et au cours des négociations pour une paix séparée de l'Autriche, on resta dans la conception et l'ordre classique des anciennes entreprises de paix. On songea avant tout à rétablir un nouvel équilibre européen. Je voudrais donc, dans cette conférence, reprendre cette doctrine de l'équilibre, en montrer sa valeur positive. Et ne se pourrait-il pas que cette doctrine fût admirablement adaptée encore aux modes d'être de nos temps modernes ? En 1917, n'eût-elle pas été le moyen de parvenir à une paix plus rapide, plus assise et plus féconde ?

I

L'idée de constituer un équilibre européen prend corps au XVII^e siècle, surtout au XVIII^e, juste au moment où se forment les grandes nations de l'Europe : la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie. Un impérialisme est déjà manifeste qui tend à dominer les nations secondaires. La doctrine est fondée sur deux principes qui apparaissent au premier regard incompatibles, mais au fond féconds par leur accord : *l'indépendance des Etats et la solidarité des Nations*. Toutes les Nations sont intéressées à l'établir, surtout les petites. Ne semble-t-il pas créé en faveur de ces dernières ? C'est un équilibre répartissant et contenant les forces des Etats de manière à garantir la sécurité générale. Dans le jeu du système, comme dans tous les systèmes humains, il se mêla, — je le veux bien puis qu'on le veut —, des contingences assez impures. Mais, le système parut bon. Il resta la règle des relations internationales. C'est ainsi que pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, de Richelieu à Choiseul, la France s'est efforcée de brider l'impérialisme de la Maison d'Autriche. Non pas que l'on entretint chez nous des sentiments de haine contre ce pays ou ceux qui le gouvernaient — les nombreux mariages entre les deux cours le montrent bien —

(1) Conférence donnée à Bruxelles sous les auspices des Grandes Conférences catholiques.

(2) PRINCE SIXTE DE BOURBON, *L'offre de la paix séparée avec l'Autriche*. — Paris, Plon, 1920.

mais on vouloit à tout prix maintenir l'équilibre. C'est dans cette vue qu'il arrivait parfois, sinon souvent, au roi très chrétien de soutenir les protestants ou les Turcs. Mais que la scène change, et que l'impérialisme prussien menace à son tour la tranquillité de l'Europe, on verra aussitôt la France renverser purement et simplement, le vieux système de ses alliances. Nous dirions aujourd'hui : « changer son fusil d'épaule », et soutenir l'Impératrice Marie-Thérèse contre le roi de Prusse. Aussi bien, après la Révolution et les guerres napoléoniennes, les hommes qui eurent à panser les plaies que vingt ans de luttes acharnées avaient produites s'inspirèrent-ils de lui. Ils s'efforcèrent eux aussi de reconstituer un « équilibre européen », et, se fondant sur les anciennes méthodes de cet équilibre, ils réussirent à pacifier l'Europe pour un long espace de temps. Et là, Mesdames, Messieurs, il faut admirer les instructions que ce roi très prudent et très sage que fut Louis XVIII donnait à ses représentants pour le Congrès de Vienne. Elles disaient : « En Italie, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer ; en Allemagne, c'est la Prusse. La constitution de sa Monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon. Nul scrupule ne l'arrête... Il est donc nécessaire de mettre un frein à son ambition, en restreignant d'abord, autant qu'il sera possible, son état de possession en Allemagne, et ensuite en restreignant son influence par l'organisation fédérale ».

Qu'un tel langage est éloigné du vœu d'un Napoléon qui rêvait, lui, de « réaliser la nationalité germanique », d'en faire « une vaste et puissante monarchie fédérative ayant le même drapeau, les mêmes impôts et les mêmes intérêts ». La vaste et puissante monarchie de Guillaume II n'a que trop réalisé le rêve de Napoléon !

Le malheur de son neveu Napoléon III, fut de se nourrir de ce qu'Émile Ollivier a nommé « les visions de Sainte-Hélène », de les réaliser et d'avoir ainsi mis fin à la tranquillité de l'Europe en permettant à la Prusse, sous le masque du principe des nationalités, de rompre cet équilibre qu'on recherche encore sans plus le nommer, comme l'on recherche parfois secrètement un bon et sûr ami que l'on aurait en un jour d'humeur éconduît avec grand fracas.

Or il semble que ce principe d'équilibre, auquel se pourrait bien accorder le nouveau principe des nationalités, soit le seul pratiquement capable de créer, dans l'avenir — je dis : dans l'avenir — une paix solide entre les hommes. En effet, ce principe d'équilibre, issu, comme je l'ai dit, de la formation en Europe des grandes nations directrices et civilisatrices, semble convenir à merveille à l'état présent du monde. Tandis qu'au Moyen Age la vie des hommes ne gravitait que dans des centres très étroits, seigneuries, villes, petites principautés ou républiques dressées les unes contre les autres en des conflits perpétuels qui élevaient de tous côtés des barrières infranchissables, notre époque voit, au contraire, le développement d'une poussée vers une association de buts qui embrassent toute notre planète, s'y croisent en tous sens et nécessitent une entente entre tous pour une œuvre commune.

Les productions terrestres, l'industrie, le commerce deviennent de plus en plus universels. De grands trusts, de puissants syndicats unissent des milliers de producteurs dans une même organisation visant à des fins plus vastes de jour en jour. Ce mouvement dû au prodige du développement des sciences physiques rapproche et confond presque les continents et ne peut, par force, se confiner aux seuls intérêts d'ordre privé. L'association des Etats est une nécessité tout comme celle

des charbonnages, des métallurgies, des banques. Un peuple même qui se suffirait, produisant son blé, son charbon, son fer, pourrait-il s'isoler de ces intérêts universels sans être destiné, à bref ou long délai, fermé sur lui-même, à mourir de sa propre consommation ? La longue expérience historique démontre cette vérité d'une façon remarquable. Sans invoquer, dans le passé, les grandes civilisations classiques, regardons les nations présentes. La France unifiée par ses rois au cours de dix siècles, dès qu'elle jouit de cette florissante unité, se répand dans le monde en élargissant ses gestes. Elle se voue aux grandes entreprises extérieures, et celles-ci lui attirent les richesses, les sympathies et le concours des plus lointains pays. Elles créent sa splendide souveraineté dans le monde. Telle est aussi l'histoire de l'Angleterre et de ses Dominions. Voyez les États-Unis d'Amérique. Leur appellation même livre le secret de leur puissance présente. Et vous-même, la Belgique, dont la réalité nationale a jailli de sources si lointaines et qui prend, à l'heure voulue par la Providence, l'épanouissement de la plus robuste et de la plus vivante des marches occidentales, dès que votre énergie désormais libre mais qui se règle admirablement, produit vos richesses abondantes, multipliant comme en vous jouant votre génie si imprégné d'ordre et d'esprit latin, n'appareillez-vous pas, vous aussi, vers cet effort universel ? Ne créez-vous pas en quelques années un magnifique royaume en terre africaine ? Vous êtes partout, en contact avec tous. Vous vous dilatez, mais en même temps se dessine plus net la figure de votre être. Il se distingue rapidement de tous avec une puissance et un éclat singuliers. Vienne l'épreuve, mortelle aux faibles, rejaillissante de vie aux forts, vous ne pliez point en face de l'ennemi et votre visage rayonnant de fierté se redresse courbant la tempête ; celui de votre Roi qui incarne l'inflexible honneur en même temps que la souveraineté indépendante !

Si l'avenir des peuples s'oriente vers je ne sais quoi d'universel, conséquence des grandes associations d'États, justement ce que je viens de dire, et de vous en particulier, m'amène à dissiper une crainte. Les Nations, dans ce contact et cet échange général, ne sont-elles pas menacées de perdre leur trésor le plus sacré, le trésor de leur caractère, je veux dire, leur indépendance, leur vie spirituelle, les beaux et grands traits de leur histoire ? Non, mais à une condition qui fut toujours tenue pour fondamentale. Les Nations doivent se grouper en s'étayant toujours à leurs appuis naturels, aux constantes conditions du sol qui, tout d'abord, protègent leur être et lui prodigent ensuite les ressources essentielles de la vie. De plus, si de petits peuples sont enserrés entre des nations plus puissantes que la leur, ils doivent s'unir fermement à elles par des liens dont la solidité soit plus ancienne que nouvelle, pour que cette solidité soit plus durable. C'est à cette double condition que ces nations pourront ensuite prendre part à la vie des autres. Voilà bien ce que visaient à produire, sans trop le voir peut-être, sans trop le définir aussi, ceux qui considèrent dans l'équilibre européen la souveraineté garantie de la paix et de la concorde européennes.

Seulement n'est-ce pas à quoi contredit et risque de contredire de plus en plus le nouveau principe qu'on lui a substitué, ce principe des nationalités que l'on a d'ailleurs brimé en cent endroits divers, mais en vertu duquel on a hériqué l'Europe, comme on l'a justement dit, de tribus balkaniques sous le signe de vagues droits de race, de langue et surtout en invoquant le nouveau droit si indéfini dans son essence, surtout si artificiel et peut-être tyrannique en ses nouveaux moyens : « le droit des peuples de décider eux-mêmes de leur propre sort » ?

Or ces nouveaux peuples constitués possèdent et manifestent un esprit d'étroit nationalisme qui tend et réussit à créer des États farouchement imbus d'autonomisme séparatiste et de souveraineté nationale poussée jusqu'au paroxysme, dressant autour du lopin de terre qui forme leur domaine un mur chinois derrière lequel ils croient pouvoir narguer le monde en vivant de leur vie particulière. Cet esprit de primitif, le temps et la nature se chargeront sans doute de le mettre à la raison, mais au prix de quels nouveaux sanglants conflits dans cette nouvelle « poudrière de l'Europe », que l'on a étendue du Danube jusqu'au Rhin, tandis que l'on perdait de vue l'objet capital de la paix !... Fallait-il réserver criminellement à la cause de tous les maux présents une puissance plus formidable encore que par le passé d'où peuvent rejaillir tous les dangers futurs ? Ne fallait-il pas avant tout abattre et ruiner le fondement d'une Allemagne plus grande et plus unie, pour le bonheur du monde, pour le bonheur de l'Allemagne elle-même ?

En nous n'avons jamais entendu chanter tant de péans en l'honneur de la justice et du droit ! Ce n'est pas que jadis on ne songeât comme il convient à ces choses sacrées. On les chantait moins qu'on ne les réalisait.

Il existait en effet un droit des gens. Notre droit des gens moderne, le plus sûr et le plus respecté, ne se rattache-t-il pas à ces anciennes règles qui gouvernaient les rapports de peuple à peuple, de pays à pays, et dont l'origine, on le sait, n'a pu être que chrétienne et vraiment catholique ? De fait, inconnu dans le monde ancien, il ne surgit qu'au temps où les peuples chrétiens possédaient une foi unanime et surtout reconnaissaient l'autorité universelle de la papauté, lorsqu'on put voir ce quasi-miracle des Trêves de Dieu et cet esprit d'où sortit la fleur incomparable de la chevalerie. Or les théologiens et, plus tard, les grands juristes qui formulèrent les maximes du droit des gens se gardèrent bien de les détacher jamais des réalités concrètes et historiques de ce monde. Ils savaient bien que dès que les convoitises s'allument entre les peuples tout frein moral disparaît, et ils concluaient qu'avant d'approprier l'animal humain, de l'assagir, de le libérer par la raison et par la règle, il faut le dompter tout d'abord et se garder de ses férocités.

Notre temps s'est imaginé au contraire pouvoir recréer le monde au son de la lyre fabuleuse et par des chants nouveaux tenter encore de le rebâtir, contre les règles et les usages, sur l'effroyable mystique presque entièrement issue de rêveurs aussi infirmes que J.-J. Rousseau.

Espère-t-on toujours, après ce déchaînement de haines et de carnages, fonder la paix universelle sur ces piperies qui s'affrontent et se renversent les unes sur les autres ; principe d'une humanité absolue qui ne connaît de différence de caractères nationaux, ni de structure de monts et de plaines ou de cours de fleuves ou de mers, qui ignore la longue habitude de vie historique, politique et morale ; principe de nationalités aiguës qui ne considèrent plus l'ensemble du monde, ses nécessités et ses lois vitales ; chimère de l'espoir d'une entente universelle des hommes qui va jusqu'à nier les possibilités de guerres nouvelles...

II

Il ne fut question de janvier à mai 1917, dans les entretiens pour une paix séparée avec l'Autriche, que de rétablir un nouvel équilibre en Europe.

Qu'on se reporte aux conversations que j'eus avec mes illustres interlocuteurs. J'en ai rapporté dans mon livre les traits caractéristiques avec la plus scrupuleuse exactitude et

sans autre dessein que de dire la vérité. A part quelques esprits vagabonds, sectaires ou rétifs, l'opinion générale, celle qui compte, non celle que Ronsard narrait déjà comme il convient :

...*L'opinion, peste du genre humain ;
Cuider en fut nourrice, et fut mise à l'eschole
D'orgueil, de fantaisie et de jeunesse folle...* (1)

L'opinion de l'élite, écrivains politiques, hommes d'État réfléchis, se prononçaient alors même pour la conservation d'une Autriche sans doute amoindrie, réformée et rendue surtout indépendante de l'Allemagne. N'était-ce pas la thèse à laquelle étaient revenus de grands pénitents si l'on peut dire, tels, sous l'Empire, Drouyn de Lhuys, puis, après 1870, Thiers qui cependant sur ce point avait combattu Guizot ? Et certainement MM. Paul Deschanel et Charles Benoist représentaient le sentiment français. Ce dernier, en des articles remarquables parus dans la *Revue des Deux Mondes* presque à la veille des grands événements, n'avait pas hésité à reprendre le mot célèbre du grand historien national de la Bohême, Palacki : « Si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Aussi bien, lorsque, le 15 octobre 1916, je m'entretins avec M. de Freycinet, lorsque je lui disais : « La France serait désormais tranquille si l'Allemagne pouvait se trouver dans l'état où elle était avant 1815, quand la Prusse n'était pas encore sortie de ses frontières anciennes pour gagner le Rhin. La couronne impériale échappant aux Hohenzollern et subsistant en Autriche comporterait une union personnelle de la Hongrie réduite, de la Bohême et des États héréditaires d'Autriche ». Je remarquais aussitôt l'assentiment que m'accorda ce vieillard dont l'esprit lucide, témoin du passé et du présent, après avoir souffert du désastre de 1870 assistait aujourd'hui à une revanche glorieuse.

L'empereur Charles au lendemain même de son avènement au trône avait fait part de son désir de paix. Je le transmets. Or voici quels furent les premières impressions et les sentiments qui se manifestèrent chez ceux qui m'entendirent.

Il fallait tout d'abord briser, pour le présent et pour l'avenir, la force sauvage de l'Allemagne, non pas pour la réduire aux abois, mais à l'ordre. Il fallait la tenir et la retenir bien en mains pour qu'elle réparât immédiatement les ruines qu'elle amoncelait par système en Belgique et en France. Et l'on songeait à toutes les justes revendications de tous les Alliés, aux compensations de leurs efforts et de leurs pertes. Nulle pensée d'impérialisme et de conquête ne hantait personne. Enfin, l'on songeait même et beaucoup, aux principes des nationalités. On apprenait avec plaisir que sur ce point l'empereur d'Autriche avait des vues fort nettes et une volonté résolue, qui s'accordaient en ce moment aux vœux de la Pologne, de la Bohême, de la Croatie et des pays Yougo-Slaves. Les représentants les plus authentiques de la volonté de ces groupes avaient exprimé leur entière confiance au jeune empereur. On ne voulait pas plus. On ne voulait pas rompre les liens nécessaires, dresser des haines intérieures et extérieures entre voisins dont les intérêts étaient et sont solidaires en ces pays surtout, où s'enchevêtrent, comme nulle part ailleurs, les races, les langues, les religions, les coutumes diverses, terribles conditions pour la paix, là où la pleine indépendance des uns entraîne la pire servitude des autres en créant la faiblesse de tous, comme on l'a toujours vu et comme vous ne l'avez que trop constaté depuis.

(1) RONSARD, *Discours des misères de ce temps*, 1563.

Au point de vue général, il était évident que briser l'union de ces peuples groupés autour de l'Autriche et en concorde par elle et avec elle, c'était battre en brèche le boulevard séculaire qui avait fait la longue preuve de sa valeur contre toutes les hégémonies menaçant l'Europe tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Dans les entretiens qui se succédèrent, il ne fut jamais prononcé de paroles oiseuses et, à plus forte raison, il ne fut point question de métaphysique ni de prophéties. On s'attachait à suivre et à comprendre le mouvement de la guerre. Encore une fois on n'oubliait jamais une paix de droit, oui, trois fois oui ! mais on ne pensait à rien d'autre qu'à vaincre et aux moyens de vaincre l'Allemagne, à précipiter cette victoire, puis à instaurer une politique de solide et durable équilibre.

Et quel moment propice pour réaliser cette paix ! L'Yser, le Nord de la France, tout le front occidental étaient désormais inviolables. On pouvait alors parler haut et très haut, exiger au besoin. On était au lendemain de l'incomparable épopée de Verdun... Il est peut-être des heures qu'il ne faut jamais laisser passer. Le grand chantre thébain des victoires le répète sans cesse : « L'occasion oportuna est chose souveraine ».

Et voici que l'Autriche, plus rapidement épuisée que l'Allemagne, était à bout de forces. Le jeune Empereur, innocent très fautes commises par son prédécesseur, était monté sur le trône et ne nourrissait qu'un désir : mettre fin au carnage universel. Il pouvait — il le pouvait, — il le voulait — il voulait — jouer franc jeu autant vis-à-vis de ses partenaires que de ses ennemis, provoquer la possibilité et la nécessité même de la paix. Sans doute l'Allemagne, grisée par ses succès sur les fronts orientaux, s'y refuserait. Je sais que l'Empereur Charles eût passé outre. Son devoir lui montrait clairement qu'il ne pouvait sacrifier inutilement ses peuples à l'obstination d'un allié que l'orgueil allait perdre.

Je sais taire, pour dire la vérité, mes sentiments personnels. C'est ainsi que je parle et veux parler. Une destinée cruelle, inexorablement injuste, a poursuivi et poursuit encore dans sa femme et ses enfants ce vaincu, après tout le plus noble et le plus honnête des vaincus.

Machiavel pourrait, pour des raisons qui ne sont pas toujours mauvaises, lui refuser la louange de cette honnêteté et surtout d'une pitié humaine qui répond exactement au *Misereor super turbam* de l'Évangile. Mais on s'acharne trop à reprocher au malheureux Empereur d'avoir manqué à la dure ligne qu'exige parfois le contour de la volonté souveraine. L'histoire est peut-être en ce temps plus impuissante qu'autrefois à se défendre de la légende qu'on veut lui imposer. Mais celle-ci se trahit toujours par son indécence même, son artifice et son auteur. *Ne quid nimis !*

La paix avec l'Autriche réalisait le but principal de la guerre, elle entraînait fatalement la soumission de la Bulgarie et de la Turquie. Les faits de 1918 ont montré combien il était aisé, dès 1917, de s'entendre avec ces deux puissances. La guerre se concentrant sur le front français aurait amené en 1917 le résultat obtenu 18 mois plus tard. La vie de millions d'hommes était sauvée. Des milliards eussent été épargnés. L'épuisement général, économique et moral, n'avait pas encore atteint le niveau maximum auquel il se haussa rapidement après la guerre, puisque l'Europe restait constituée dans son ordre naturel et sa vie coutumière. Le bolchévisme russe ne jouissait pas d'une impunité qui lui permettait d'organiser son œuvre de destruction diabolique. Bref, la maladie dont le monde

souffrait était arrêtée avant qu'elle eût empoisonné si profondément les corps humains qu'une convalescence plus longue et souvent plus douloureuse que le mal lui-même pourra seule guérir. Le résultat était trop beau, trop visiblement posé devant les yeux des négociateurs pour qu'ils ne missent pas toute leur énergie, comme ils la mirent, à l'atteindre.

Cette énergie, ces efforts, ce concours loyal et généreux de tant de bons esprits, n'a pas abouti. Comment ? Pourquoi ? Et qu'est-il besoin de répondre ? Il faut si peu de chose, une paille, un grain de sable dans un engrenage, pour arrêter net le mouvement de la machine.

A certaines heures, pourtant décisives, certains esprits, qui se croient subtils et qui ne le sont pas assez ou qui le sont trop —, qui se croient guidés par le patriotisme le plus pur et qui en réalité obéissent encore aux mauvais préjugés qu'ils ont dans le sang, se buttent, se ferment ; les plus claires évidences leur échappent ; d'in vraisemblables sophismes prennent à leurs yeux la figure du sens commun.

Abandonnons le secret de ces résistances fatales à celui-là seul qui en connaît les derniers ressorts et qui en connaît aussi le remède, comme il est dit dans l'une des plus belles et des plus sereines strophes du *Discours sur l'Histoire universelle* : « Celui-là seul tient tout en sa main qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore ; qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils ».

Ainsi en automne 1917 la tentative avait échoué. Les principes nouveaux ne voulaient pas admettre qu'en dehors d'eux il y ait y avoir de salut. Les résultats, c'est au moment de la paix qu'on pourra les juger.

En attendant, il restait à l'officier que j'étais un seul et impératif devoir, celui de se battre.

Et la guerre continua...

Offensive des monts de Flandre, offensive allemande du printemps 1918 ; enfin la grande contre-offensive de Foch qui part de la Marne pour aboutir au Rhin.

Ah ! Messieurs, que le souvenir de cette fin de septembre 1918 est reconfortant et beau pour ceux qui, j'en appelle à tous mes camarades de l'armée belge, frémissant d'apprendre les succès franco-anglais, attendaient impatiemment que l'heure de l'attaque sonnât pour l'armée de l'Yser. Enfin, le 21 septembre, le gros de l'armée massé sur la droite de Dixmude vit, à l'aube, toute la plaine s'embraser subitement des lueurs d'une artillerie formidable.

Suivant les barrages, les précédant même dans leur folle bravoure et leur désir de bouter l'ennemi hors de la patrie, vos fantassins se ruèrent à l'assaut des tranchées ennemies. Houthulst et sa forêt, les hauteurs de Clerken et de Zarren sont conquises et Dixmude tournée par le Sud tombe aux mains des vainqueurs.

Puis, c'est le deuxième bond en avant, de Roulers à Ostende. Bruges est occupée, l'ennemi fuit vers Gand pour opposer derrière les canaux de l'Escaut une dernière résistance avant de livrer la capitale.

Vos soldats refranchissaient leur terre, repoussaient ses vallons, ses collines, ses plaines, ses canaux, retrouvaient, hélas ! en ruines, meurtries, vos villes charmantes, vos beaux villages, mais en dépit de ces tristesses, malgré le brouillard et les pluies torrentielles, je ne sais quoi de triomphant, d'allègre, de plus lumineux que la lumière elle-même, flottait et rayonnait partout.

Les carillons de vos beffrois sonnaient dans les aurores et dans

le jour, dans les crépuscules et dans la nuit, des cris de joie profonde et familière éclataient des poitrines de ceux qui retrouvaient leur foyer et de ceux qui revoyaient leurs enfants. Alors, j'ai vu ce que peut une heure de délivrance pour effacer les plus cruelles angoisses et les plus longues douleurs.

Ainsi l'armée belge s'avançait irrésistible chez elle, mais il semblait que la Belgique se mouvait elle-même et accourait vers ses fils, terre maternelle, terre loyale, patrie indomptée, couronnée désormais d'un prestige inouï dans l'histoire.

Il me semblait qu'elle m'accueillait aussi comme l'un de ses enfants. J'ai vu son sourire et je sais sa caresse émouvante. Certes je n'oubliais pas, je ne pouvais oublier un instant, la terre bien-aimée de ma très vieille race, cette France pour laquelle j'avais juré de combattre. Vous m'en avez donné les moyens. Ah ! que j'étais heureux dans le grand jour de sa victoire et de la vôtre.

Le 11 novembre, l'armée avait achevé sa tâche. Par sa seule vaillance, par son énergie qu'aucun revers n'avait pu ébranler, par le sang et les souffrances elle avait arraché la victoire à un ennemi redoutable. La paix allait enfin se faire.

Je m'arrête, Messieurs ; ce qui suit appartient à l'histoire qui est en train de se faire, et, pour bien des raisons, je n'ai ici le droit de vous parler que du passé, ce passé d'hier que votre Belgique a fait plus splendide et qui garde, malgré les anxiétés du présent, les promesses d'un avenir bienfaisant et glorieux.

PRINCE SIXTE DE BOURBON PARME.



Épisodes de lutte

L'agitation autour de Gand-flamand continue. Le feu allumé en Wallonie par d'imprudents manœuvriers s'étend. On veut croire encore que ce ne sera qu'un feu de paille, car enfin, la liberté n'étant pas en jeu, il semble peu probable que l'exaltation actuelle puisse durer longtemps. Beaucoup dépendra de ce que fera le Sénat. Si, comme l'espèrent ceux que n'égare pas la passion, le Sénat, sans longues palabres, adopte le texte de la Chambre, le bon sens reprendra vite ses droits. Que si, pour arriver à mettre Chambre et Sénat d'accord, il faut que le Gouvernement fasse peau neuve, il sera permis de regretter qu'il faille passer par là pour éviter au pays une solution pire que celle de Gand-flamand, si tant est qu'une autre solution reste possible.

En attendant que le Gouvernement nous éclaire sur ses intentions et que le débat reprenne au Sénat, nous voulons souligner deux épisodes de la lutte et montrer une fois de plus combien l'objectivité est rare chez ceux qui s'y mêlent.

* * *

Dans *L'Action Française* du 24 décembre, M. Ch. Maurras a consacré au problème de Gand-flamand deux colonnes et demie.

Nous avons la plus grande admiration pour le génie politique de M. Maurras. Sans s'immiscer le moins du monde dans les luttes intestines de la France, on peut reconnaître en lui un des plus grands écrivains du siècle et un des plus profonds penseurs de notre temps. Mais comme les esprits les plus avisés risquent de se tromper quand ils s'aventurent à juger des problèmes dont les génératrices leur échappent !

Parce que M. Maurras a vu le bilinguisme s'étaler chez nous sur les plaques des gares, les écriteaux au coin des rues et les timbres-poste, il croyait le problème résolu !

D'un côté il reconnaît que le peuple flamand « a le droit d'être entendu, harangué, administré, jugé dans sa langue natale », mais il trouve d'autre part que « le français devrait conserver en Belgique la prérogative universitaire que lui confère l'usage des classes lettrées et qui ne ferait aucun tort aux droits du flamand ».

Il semble croire très sincèrement que la création d'une Université flamande conduira à l'émiettement fatal des langues.

« Si, en effet, toutes les formes de tout langage se valent absolument, s'il y a égalité entre tous les parlars humains, comment espérer que la moindre unité puisse être conservée au langage flamand ? Il y aura le flamand d'Anvers, qui ne sera pas celui de Gand, qui ne sera pas celui de Malines. Chaque canton, chaque bourgade aura son patois, qu'il voudra défendre, puis imposer au nom du droit. On aboutira au langage individuel, qui n'est même plus un langage : il faut être au moins deux pour l'échange d'idées auquel correspond la parole ».

* * *

Quelle ignorance fâcheuse des données du problème, et que dirait Maurras à un étranger qui se permettrait de traiter aussi superficiellement une question politique française ?

Personne ne songe à comparer et à trouver égales la langue flamande et la langue française. Mais il y a que ce sont là deux langues et qu'employer le flamand comme langue véhiculaire d'un enseignement n'aboutira pas plus à l'émiettement que craint Maurras, que l'emploi du français n'aboutit à la reconnaissance comme moyen d'enseignement des dialectes français.

Parce que le peuple flamand a le droit d'être entendu, harangué, administré et jugé dans sa langue, il a le droit d'exiger que sa classe dirigeante soit à même de se former en flamand ; parce qu'il a un génie et une culture propres, il a le droit d'exiger que soit reconnue, comme moyen de formation, sa langue, expression de son génie et de sa culture.

La preuve que Maurras s'est laissé induire en erreur par la prose romantique de M. Neuray, c'est que, logicien implacable, il a tiré du fatras phraséologique que lui sert la *Nation Belge* une conclusion que ce journal, ni personne en Belgique, n'oserait plus soutenir : l'inutilité, la nocivité même, en cette année 1923, d'un enseignement supérieur flamand !

Les Flamands demandent une Université flamande. Plus personne ne songe à la leur refuser. Où l'on diffère d'avis — parce qu'on apprécie de façons diverses l'état des choses en Flandre et en Wallonie — c'est sur le moyen de réaliser une Université que tout le monde reconnaît inévitable. Pour les raisons que nous avons exposées ici, la solution votée aux Chambres est celle qui, des solutions en présence, est la moins défavorable aux intérêts de l'Église comme à ceux de la Patrie. Elle ne compromet en rien la *liberté des langues* et n'établit d'aucune façon la moindre contrainte !

* * *

S'il faut déplorer que nos voisins du Sud, qu'intéresse vivement la question linguistique belge, apportent trop souvent à la juger beaucoup d'ignorance et nombre de préjugés, que dire de ceux de nos compatriotes auxquels ils demandent de les éclairer et qui manquent au plus élémentaire devoir d'objectivité ?

Le Correspondant du 10 janvier nous apporte l'étude du Vicomte Henri Davignon, directeur de la *Revue Générale*,

chargé d'exposer aux lecteurs de la vieille et respectable revue française le problème de Gand-flamand. Il y aurait bien des choses à dire sur ces quelques pages. Bornons-nous à en détacher deux passages qui établiront à l'évidence combien sont excusables parfois des Français qui ne se trompent que parce que les Belges qu'ils avaient tout lieu de croire bien informés, les ont induits en erreur.

« Sans doute les flamingants ont consenti à ce que les cours des écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures, annexées à l'Université et fréquentées par nombre d'étrangers, se donnassent dans les deux langues. Mais cela ne fait que mieux souligner l'absurdité de la thèse qu'ils ont fait triompher, pour les facultés proprement dites. Liberté du choix de la langue pour ce qui est secondaire, arbitraire pour l'essentiel. »

Pauvres lecteurs français !

M. Davignon devrait savoir pourtant que c'est parce qu'il n'y a en Belgique qu'une école de génie civil, qu'on a dédoublé les cours à Gand et que, si les facultés seront en principe unilingues à Gand, c'est que ceux qui désirent fréquenter des facultés françaises ont à leur disposition Louvain, Liège et Bruxelles. Où donc est l'absurdité de la thèse, et que peut bien signifier cette liberté pour le secondaire et cet arbitraire pour l'essentiel, alors que personne en Belgique ne sera forcé de faire des études supérieures dans une langue autre que celle de son choix ?

Mais voici mieux encore :

« ... personne, à part une poignée de factieux, dont l'organisation secrète demeure un mystère et dont les ressources et le recrutement n'ont pas leur origine en Belgique, personne ne souhaite vraiment la suppression du français dans un de nos quatre illustres foyers de culture universitaire. »

Le lecteur belge sourit, mais le français « qui ne sait pas » s'indigne. Quoi ! l'or (?) allemand, l'or anglais, l'or hollandais essaient de battre en brèche la culture latine dans ses « Marches du Nord » ? Et nos amis du Sud s'emballent et, qui sait, songent peut-être à se servir, eux aussi, de moyens que, très sincèrement, ils croient être employés contre eux...

Nous croirons à l'immixtion directe ou indirecte de l'étranger, quel qu'il soit, dans nos affaires intérieures, quand la preuve de cette immixtion aura été fournie.

Pour le surplus, nous pourrions citer nombre d'esprits éminents, patriotes autant que quiconque, qui sont convaincus que le projet adopté par la Chambre (avec la part faite au français que l'on sait) — projet dont les lecteurs du *Correspondant*, en immense majorité des catholiques, auront, par la faute de M. Davignon, une idée très imparfaite et combien erronée — qui sont convaincus que ce projet est à l'heure actuelle la solution la moins mauvaise que l'on pouvait apporter à l'irritant problème de l'enseignement supérieur flamand.

Abbé R. G. VAN DEN HOUT.

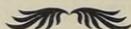
P. S. — J'ai trouvé dans un article de l'*Indépendance Belge* du 8 janvier ces lignes :

« Au-dessus de la langue, il y a la religion. Soit, mais la Patrie où la placent-ils ? Au-dessus ou en dessous de la religion ?

Il y a heureusement beaucoup de catholiques, et non des moindres, qui la placent au-dessus.

Ceux-là sont de bons patriotes. »

L'*Indépendance Belge* voudrait-elle nous nommer quelques-uns de ces catholiques, « bons patriotes » ?.....



Revenons à la loi

Sous ce titre et sous la signature autorisée de M. Henri Vonoven, le *Figaro* demande à la justice française de ne pas persévérer à rancouer à poursuivre les infractions que constitue journallement la publication de livres outrageants pour les bonnes mœurs, d'articles de journaux et de revues graveleux, et d'exhibitions en costumes sommaires ou sans costumes qui se multiplient dans les cafés-concerts parisiens.

Demandons le retour à la loi en Belgique également. C'est la seule réponse que je puis faire au Comité d'une de nos ligues contre la licence publique, qui me fait l'honneur quelquefois de prendre mon avis et qui vient de le faire ces jours-ci à propos d'un livre dont deux cents éditions n'ont pas tari la vogue malsaine, et dont l'auteur, à défaut d'intervention judiciaire, vient d'être rayé des cadres de la Légion d'honneur.

Deux cents éditions !

L'auteur n'avait pas atteint ce débit fantastique dans son œuvre antérieure. Et si l'on cherche ce qui lui vaut son succès actuel, ce n'est ni dans l'ampleur plus développée du style, ni dans l'intérêt de l'intrigue, ni dans la thèse imprévue mais inepte qu'on pourra le trouver.

Le style est quelconque et l'intrigue est sans grand intérêt. La thèse de l'auteur c'est qu'une jeune fille d'aujourd'hui, revenue des bas-fonds de la vie galante et outrancière, initiée à toutes les turpitudes, blasée sur tous les vices, offre des garanties sérieuses pour remplir avec dignité demain le rôle d'épouse et de mère. C'est suffisamment inepte pour permettre de croire que la poire intellectuelle qui dans le roman fait choix d'une parcellle compagne ne trouvera pas beaucoup d'imitateurs dans la vie réelle.

La réhabilitation de la femme tombée, revenue de ses erreurs, purifiée par le repentir et le pardon, était usée et vieillie. Après Victor Hugo, Dumas fils et Tolstoï, il aurait fallu un nouveau chef-d'œuvre pour intéresser encore le public à ces thèses antiques. Celle du roman ne remplacera pas l'autre.

Il faut bien avouer que le succès vient d'ailleurs. Il provient des descriptions minutieuses des orgies successives de l'existence effarante de l'héroïne. Tour à tour dans ce kaléidoscope infect, se déroulent les tableaux vécut et réalistes de rendez-vous dans des maisons borgnes, de séances d'esclaves de la morphine et de la cocaïne, et de la reconstruction, en plein Paris, de scènes de mœurs dont on se plaisait à croire le souvenir enseveli sous les ruines de Lesbos.

En fermant des livres de ce genre on songe avec tristesse aux centaines et centaines de mille lecteurs, qui ont parcouru ces pages attristantes, heureux s'ils n'ont pas tout compris, et si leur curiosité ne s'est pas éveillée devant les évocations de la vie des bas-fonds de la galanterie de notre décadence sociale.

Ce débordement licencieux, se développant de jour en jour, soulève bien dans quelques milieux des prot stations timides. Mais l'opinion publique, dans son ensemble, paraît l'accepter comme un mal nécessaire, comme une conséquence inévitable de notre vie outrancière.

Il est temps de réfléchir et de se convaincre que pareille mollesse est coupable, parce qu'elle énerve à l'avance l'efficacité de l'intervention judiciaire et qu'elle crée une ambiance absolument fautive.

Car s'il est un paradoxe idiot, et que seul un styliste limpide comme Anatole France peut faire prendre au sérieux par des esprits simplistes et non avertis, c'est celui de l'art pour l'art et de la revendication des droits imprescriptibles de la pensée libre. Tout cela ne sont que des mots. Quiconque extériorise sa pensée, par des paroles, des écrits ou des manifestations plastiques, doit le faire avec les réserves que comporte le respect des lois positives. La loi ne défend pas de penser que tel honnête homme est un voleur et un assassin ; mais elle défend de l'imprimer ou de le dire. Elle ne défend à personne de concevoir des scènes monstrueuses, de faire revivre des turpitudes antiques, mais elle défend en traduisant cette pensée en actes, en paroles ou en écrits d'outrager les mœurs d'autrui. Il n'y a pas à répondre à une thèse aussi simpliste que celle-là, parce que l'évidence ne se réfute pas.

Il est vrai cependant que ces sophismes présentés dans des plaideuries étincelantes à la barre et dans la presse, suivis souvent d'acquiescements décourageants, ont singulièrement énervé l'action de la justice et rendu hésitants ceux qui menaient la campagne contre le mal. Un sénateur de France, membre de l'Institut, peut braver les lazis des couplets de café-chantant, mais tout le monde n'est pas un Béranger. Et c'est ainsi que la faiblesse des uns, le découragement des autres, la crainte du ridicule chez beaucoup, provoquent chez ceux qui vivent de la licence publique le sentiment d'une quasi-impunité.

L'heure est donc venue, pour tous ceux qui veulent endiguer ce flot montant de lubricité, de s'unir dans une action commune, de reprendre courageusement la campagne interrompue, et de montrer à la justice, quand elle exercera des poursuites, que l'opinion publique est avec elle.

Nous avons en Belgique plusieurs ligues qui ont inscrit à leurs programmes la lutte contre la licence publique sous quelque forme qu'elle se manifeste. Il appartient à ces ligues de se compléter ou de se réformer, en faisant appel aux honnêtes gens de toutes les opinions qui comprennent que l'avenir d'un peuple dépend autant de la santé morale que de la santé physique de ses enfants. Il faut que ces ligues fassent comprendre aux pouvoirs publics que nul ne songe, avec une étroitesse de vues bigote, à vinculer la pensée ou à instaurer la censure de l'art, mais qu'on ne demande à ceux qui expriment dans leurs œuvres les conceptions de leurs cerveaux, que le respect du code qui défend l'outrage aux mœurs.

Le jour où ceux qui vivent de ces manifestations malsaines et abusives de leurs conceptions lubriques seront convaincus qu'ils ont des devoirs à attendre, marquera, il faut l'espérer, le commencement de la réserve et de la prudence.

ALPH. RIJCKMANS,
Sénateur.



Sylla et son destin

Un roman historique de Léon Daudet sur le "coup de force",

Le dernier roman de Léon Daudet, qu'il a suffisamment commenté par lui-même dans *L'Action française* pour qu'on ait le moindre doute sur le sens qu'il y attache, réhabilite avant tout une énergique figure de réactionnaire maltraité par l'histoire. La tâche était malaisée : de Cicéron à Plutarque, de Sénèque à Valère Maxime les écrivains de toute sorte ont accumulé sur sa tête une montagne d'opprobres, et Daudet n'est pas le premier qui cherche à la dégager. Quelques historiens allemands du XIX^e siècle avaient notamment célébré en Sylla la puissance qu'ils retrouvaient en Bismarck, mais je ne crois pas qu'en France on ait jusqu'à ce jour présenté une apologie en règle du dictateur.

Pour donner du style à cette apologie, Daudet l'a mise — et c'est sans doute la partie la plus forte de son étude — sous le patronage d'Aristote. Il n'est pas douteux que Sylla se soit inspiré du Stagyrite et qu'une grande partie de l'intelligence aristotélicienne n'ait émigré dans sa conduite. C'est là une vue solide et féconde, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas négligée par la plupart des auteurs. A cet égard le geste de Daudet sert puissamment une cause, qui en France a l'actualité pour elle.

Les adversaires, même déterminés, de Cornelius n'osent pas en effet lui retirer une gloire certaine et le plus pénétrant coup d'œil. Duruy, qui l'exècre et qui se plait à étaler la vanité trop criante de ses réformes intérieures, avoue que ses victoires ont donné à Rome *cinq cents ans de sécurité*. Il reconnaît d'autre part qu'au temps de Sylla il n'était plus possible au vieil état républicain de soutenir un fardeau trop lourd pour ses épaules mal jointes. On étofferait pas mal d'éloges avec les réserves de cette condamnation. En somme, d'après les termes mêmes dont Duruy se sert, il est indéniable que Sylla fut doué du génie politique le plus aigu : il comprit que Rome devait, pour durer, se convertir à la monarchie, et qu'il fallait assurer sa supériorité définitive par de grandes et retentissantes victoires militaires sur toutes les sécessions possibles, provinciales, sociales, serviles, alliées. Il est donc souverainement intéressant

tnas d'établir à quelle source Sylla devait tant de lumières et de terminer par Aristote un péan qui débutait par Cornelius.

Le portrait de l'homme est réajusté de pareille sorte. Là l'intervention de Daudet se meut dans un champ plus arbitraire. Il interprète à sa guise, corrige ou parfois invente des anecdotes favorables à son héros. A quoi bon le chicaner sur ce point ? C'est un roman qu'il a voulu écrire, un roman à thèse au surplus : l'on aurait mauvaise grâce à lui disputer une liberté d'allures indispensable, d'autant plus que le caractère général est sauf.

Oserais-je observer que, sur un autre point, il est plus difficile de le suivre ? Comme tous les romans historiques à thèse, le sien opère une transposition de l'actualité : à travers le Sénat romain de 82 c'est la Chambre de 1922 qui transparaît ; et Sylla, s'il était moins gourmand et plus rangé, pourrait préfigurer le général de Castelnau, Jupiter aidant. On pourrait lui prêter encore, si l'on voulait, l'uniforme du maréchal Lyautey. Quant à Rome, c'est la France, avec ses vétérans qui n'ont pas reçu leur part du combattant, ses nouveaux riches, ses agioteurs.

Certes, les points de ressemblance entre notre époque et celle qui vit se dérouler la rivalité de Marius et de Sylla sont plus nombreux qu'on ne pourrait croire, et Ferrero l'a souvent marqué. Vont-ils si loin que Daudet le prétend ? Je n'en suis pas le moins du monde convaincu. Sans doute le parlementarisme agonise, tout comme agonisait le Sénat. Sans doute le militarisme sévit, tout comme il sévissait alors. Sans doute le mécontentement est général, tout comme il était général en 83.

Peut-on néanmoins soutenir que la France actuelle soit travaillée par des agents de rassemblement aussi actifs que ceux qui poussèrent, chez un grand peuple qui ne voulait pas mourir, Sylla au pouvoir suprême ? N'oublions pas qu'à son époque l'Italie, en tant qu'unité politique et démographique, restait encore à fonder et que ce fut précisément la défaite des Etrusques et des Samnites qui la fonda. En sommes-nous à craindre une révolte de Normands ou de Flamands ?

Dans notre empire colonial rencontrons-nous des adversaires semblables à Aristion et Appellicus ? Où trouvons-nous d'autre part la symétrie des révoltes d'esclaves ? Dans les grèves ? Quant aux vétérans, nulle comparaison ne peut être établie entre les 120.000 meurt-de-faim, déracinés, ruinés par une guerre sans allocations et l'épouvantable nation armée, trop disciplinée, que 89 nous a léguée. La situation d'un Sylla n'est en effet occupée par personne autour de nous. Aucun chef militaire ne dispose chez nous des forces indispensables qui permirent à l'aventure syllanienne d'aboutir à son fruit. Est-ce à dire que le besoin d'unité, d'ordre, de dictature, de justice, de monarchie ne nous travaille pas ? Ce n'est pas moi qui le soutiendrai, mais que ce besoin se fraye une route par un Sylla *redivivus*, je ne crois pas l'événement réalisable.

La situation économique de la France, où s'installe de plus en plus solidement une classe nombreuse de ruraux propriétaires (1), se trouve être précisément aux antipodes de la Rome et de l'Italie syllaniennes, caractérisées l'une et l'autre par la disparition de la classe moyenne et des petits possédants. Chez nous la classe moyenne, qui ne cesse d'ailleurs de réparer ses brèches avec de multiples matériaux, n'est que menacée,

(1) Les récentes statistiques, fournies par le Ministère des Finances, montrent que les droits de mutation en matière foncière se sont élevés en 1913 à 183.208.500 fr., en 1918 à 204.813.000 fr. et en 1919 à 538.296.000 fr. Ce sont les paysans qui achètent la terre qu'ils cultivent.

N'oublions jamais, dans nos comparaisons avec l'antiquité, que la suppression de l'esclavage fausse dès le principe les échelles de référence.

Restent les corruptions financières. Franchement, Sylla n'offre guère ici de modèle à suivre : que fit-il sinon enrichir aux dépens des mercantils, ces *salonnards*, que Daudet déteste à juste titre, et dont les fils, plus veules encore que leurs pères, firent si piètre figure à Pharsale ?

Ce qui eût été capital à rechercher, à peindre, c'est la raison de l'échec Syllanien, car son œuvre immédiate périt avec lui et tout le bénéfique en passa du côté démocrate. Pourquoi ? Il serait long de l'exposer, mais il semble bien que l'usure matérielle et morale de la noblesse romaine rende compte des trois quarts de ce phénomène. A cet égard Sylla, avec ses proscriptions, accélérera le mouvement et Duruy n'a pas tort de voir en lui un « Richelieu de l'oligarchie ».

Bien entendu, la thèse de Léon Daudet, qui excite si vivement la pensée, reste entière et fait bloc, un bloc très solidement assis. C'est que la présentation du roman est fort heureuse.

Faut-il le dire ? On a l'impression que dans ce terrible Sylla d'Athènes et de la porte Colline un bon vivant de chez nous, sonore, intelligent, décidé, s'est installé avec ses meubles, ses passions, sa famille, ses désirs, ses haines, ses volontés. Le récit y gagne un aspect prodigieux de vraisemblance, de couleur, de souplesse. L'identification absolue du héros et de l'auteur se heurte d'ailleurs, — inutile d'appuyer — contre une foule de cloisons imperméables, posées par l'histoire, mais, dans l'ensemble, ce qui rend ce Sylla si sympathique, si animateur et si présent, c'est son accointance indéniable avec Léon Daudet. Daudet l'a naturalisé Français, parisien, méridional.

Il y a là un tour de force impossible à décrire, et qui fait partie du caractère général de ce roman, qui est un *roman à intégrations*. Ce n'est pas seulement la Rome du 1^{er} siècle et la France du 20^e qui s'y superposent en deux registres de filigrane, ce n'est pas seulement deux, trois pensées qui s'y emboîtent, celle d'Aristote, celle de Sylla, celle de Daudet, c'est encore une forme d'art et d'expression au moins triple, peut-être quadruple, qui s'y affirme.

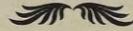
Mêlé aux draperies gréco-romaines, le faire très moderne d'un contemporain de Proust et de Morand, qu'on retrouve dans tant de notations aiguës, s'associe en effet aux tournures d'un Amyot pour rendre toute la complexité de cette épopée, car c'en est une, qui prend en écharpe vingt siècles d'histoire, pour aboutir à la note unique de l'éternelle dictature en cas de danger.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette tentative d'écrire sur plusieurs plans à la fois, qui fut celle du symbolisme, et où le symbolisme échoua, qui fut celle du Barrès du *Culte du moi*, du Maurras du *Chemin de Paradis*, et que ni Barrès, ni Maurras n'ont poursuivie. Des époques comme la nôtre pourtant, où la critique, si poussée soit-elle, n'étouffe pas l'instinct, fournissent des procédés séduisants d'intégration, dont Daudet expérimente ici une formule inédite, qui évoque le passé pour extérioriser, circonscrire et manier le présent, qui tresse ensemble deux ou trois nattes de langage pour mieux nuancer sa pensée. Tel le violoniste qui joue sur la double corde, tel confiseur qui délie les saveurs les unes dans les autres. Ce qu'on peut regretter peut-être, c'est que Daudet n'ait pas accentué davantage sa manière, sans tomber dans le pastiche intégral des *Dicts et pronostications*, trop savoureux, n'ait poussé un peu plus dans l'amyotisme. Il se meut d'ailleurs dans le genre avec une souveraine liberté, n'abdique rien des conquêtes littéraires les plus modernes et n'hésite pas à quitter

Plutarque pour Homère quand il faut faire parler la jument Dysée.

Faut-il maintenant parler du récit, des descriptions ? Certaines pages sont des chefs-d'œuvre d'évocation, de construction, de découverte. Relisez plutôt l'entretien de Sylla et de Mithridate. On dirait du Shakespeare, le Shakespeare de certains passages du *Jules César*. Je les citerais bien, mais tout le monde a sous la main ce morceau parfait.

RENÉ JOHANNET.



Les principaux aspects du problème du Droit à l'heure présente

La *Revue Catholique des Idées et des Faits* m'a fait l'honneur de consacrer à une étude récemment publiée dans les *Archives du Manuel Social* un article très favorable dû à la plume de M. Fernand Deschamps. Le bienveillant critique a intitulé son article « Le problème du Droit ». J'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant pour les lecteurs de la *Revue* de s'arrêter avec moi devant quelques aspects principaux de ce problème du droit, tel qu'il se pose de nos jours.

* * *

Le premier point de vue, et le plus important de tous sans conteste, est celui du *fondement du droit*.

Sur quelle base repose le droit ? Quelles sont les assises premières de tout système juridique ?

Pour nous qui nous rallions à la synthèse thomiste, la réponse à faire à cette première question est catégorique et simple. Le droit est fondé sur l'idée de la finalité humaine, telle que la loi naturelle, confirmée et éclairée par le christianisme, la propose à notre intelligence. Les droits de la personne humaine reposent sur le devoir qui nous incombe de réaliser notre fin, et notre fin ultime ne peut être qu'en Dieu. Nous avons reçu le bienfait de la vie, nous devons conserver ce bienfait, à moins que Dieu ne nous en demande le sacrifice pour une cause majeure, telle que le service de la vérité, de la patrie : nous avons conséquemment droit au respect de notre vie. Nous sommes destinés à vivre en famille, à moins qu'une vocation plus haute ne nous réclame tout entiers ; donc nos droits comme membres d'une famille doivent être sauvegardés. La société civile nous est indispensable pour atteindre ici-bas notre fin ; il en résulte que la société civile doit, elle aussi, vivre, grandir, prospérer, posséder tous les organes dont elle a besoin.

On demandera peut-être : est-il bien nécessaire de remonter jusqu'à la fin dernière de l'homme, jusqu'à Dieu (1), pour trouver un anneau premier, solide et sans défaut, à la chaîne des droits et des devoirs des hommes ?

Si l'on envisage l'ensemble complet des droits et des devoirs, nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

Pourriez-vous réfuter un disciple de Schopenhauer qui conclurait à la légitimité du suicide sans en appeler à l'obligation qu'a la créature envers son Créateur de conserver et d'utiliser sa vie ?

Pourriez-vous davantage réfuter un élève de Nietzsche qui préconiserait le sacrifice de la masse à une élite de surhommes, sans évoquer le caractère sacré de la personnalité humaine,

(1) En d'autres termes, d'adhérer à une morale théiste, mais non pas nécessairement à la morale chrétienne, ou à la morale catholique.

l'inviolabilité de cette personne en tant qu'elle emploie les moyens qui doivent lui permettre d'atteindre sa fin ?

Que si, laissant ces applications suprêmes, on envisage plutôt des applications secondaires, telles que le droit régissant les rapports entre membres d'une famille, époux, parents, enfants, serviteurs, ou le droit régissant les rapports entre citoyens d'un État, je veux bien qu'alors un agnostique, un athée puisse arriver parfois — je dis « puisse » *en théorie* — à dégager de la simple observation des faits l'ordre juridique conforme aux enseignements du christianisme. Sans doute, *en pratique*, il y arrivera difficilement, rarement, à cause des faiblesses de la raison humaine abandonnée à ses seules ressources. Mais il se peut cependant qu'il y atteigne dans des conditions toutes particulières de bonne foi, de recherche prolongée, de perspicacité. N'avons-nous pas l'exemple bien actuel de Maurras ? Le Play ne se tenait-il pas sur le terrain de l'observation positive, en dehors de toute adhésion à une philosophie ou à des dogmes, lorsqu'il poursuivait son enquête sur l'organisation sociale dans les deux mondes et la couronnait par des conclusions qui étaient l'apologie du décalogue ?

C'est le lieu de se rappeler ce que disait en termes si précis et si justes le Rév. Père Honnay, dans cette même *Revue*, au cours de ses beaux articles sur l'œuvre de Ch. Maurras (1). A la suite de tous les maîtres de la philosophie morale, le Rév. Père Honnay faisait observer la distinction qui s'impose entre les jugements de *raisonabilité* et les jugements d'*obligation*. Autre chose est dire : pour que la famille se conserve et prospère, il faut proscrire la polygamie, la polygamie, l'adultère, le divorce, les pratiques néo-malthusiennes ; pour que la société civile soit forte, il faut qu'elle soit gouvernée par une autorité respectée, que les citoyens mettent le bien commun avant leur intérêt particulier. Ce sont là jugements de raisonabilité. Ceux-là, un agnostique, un athée peut à la rigueur arriver à les formuler.

Autre chose est dire : l'individu doit pratiquer la monogamie, la fidélité conjugale, le respect des fins du mariage ; il doit sa vie au pays si le pays la lui réclame pour résister à un injuste agresseur. Ce sont là jugements d'obligation. Ceux-là, en bonne logique, un agnostique, un athée ne peut les énoncer.

Du moins il ne le peut, si l'on entend le mot « obligation » dans le sens *moral*. Il en serait autrement, nous semble-t-il, si l'on se plaçait sur le terrain du *droit positif*, en faisant abstraction de l'obligation morale. Car en droit positif c'est de contrainte qu'il s'agit ; et rien n'empêche un agnostique ou un athée, qui a discerné le caractère antisocial du divorce, de l'interdire par la loi positive : ce faisant, il est logique. L'*obligation morale* ne jouera pas, tandis que la *contrainte juridique* opérera.

De même, il n'y a pas lieu de nous étonner si nous voyons un Maurras faire à l'Église catholique la place qui lui revient dans l'organisation juridique du pays : il suffit pour cela qu'il ait reconnu — et l'observation des faits contemporains jointe à l'étude du passé ont pu l'y conduire — qu'il ait reconnu, dis-je, les services éminents, incomparables, que l'Église catholique rend à la civilisation, la connexité intime qui unit les progrès du règne de l'Église dans le monde et l'accroissement du bien temporel des sociétés civiles. — Qu'en présence de ce spectacle l'incroyant d'hier adhère à l'objet de notre foi, qu'il conclue à la divinité de cette Église dont il a contemplé l'action bienfaisante, c'est une autre affaire.

Ces développements étaient nécessaires pour bien marquer notre position à l'égard des adeptes de la morale sans Dieu, lorsqu'il s'agit du fondement premier du droit.

* * *

Ceci étant compris, on n'aura pas de peine à se rendre compte de l'abîme qui nous sépare d'un juriste contemporain éminent sous d'autres rapports et dont le nom revient chaque jour dans les revues scientifiques, L. Duguit, doyen de la Faculté de Bordeaux. Dans ses multiples ouvrages, Duguit ne cesse de répéter qu'il n'a que faire des concepts d'essence, de substance, d'âme, de Dieu, que tous ces concepts scolastiques n'ont rien à voir en matière de science, pas plus en droit qu'ailleurs. Pour lui le fondement dernier du droit est dans la solidarité sociale, et le droit évolue avec les transformations de la solidarité.

On voit d'ici l'étroite parenté qui unit pareille doctrine à l'utilitarisme des Bentham et des Spencer comme aussi à l'évolutionnisme de Hegel.

Et d'abord la solidarité n'est qu'un fait, et comment de ce fait passe-t-on légitimement au droit ?

Du moins si l'on envisage le droit comme un pouvoir *moral*, on ne voit pas de quelle manière peut s'opérer ce passage. Il ne reste plus alors qu'à considérer le droit sous l'aspect de la *contrainte*. Au reste, Duguit lui-même ne professe-t-il pas que la souveraineté n'est qu'un fait ? Il faut retenir cette déclaration contenue dans son dernier et important ouvrage sur les principes du *droit constitutionnel*, à savoir que, pour être logiques, ceux qui présentent la souveraineté comme un droit doivent se fonder sur l'existence d'un être supérieur à l'humanité.

Une seconde objection a été faite à la doctrine de la solidarité sociale. La solidarité, a-t-on fait observer, est grosse de conséquences bienfaisantes et de conséquences néfastes ; quel critère vous permettra de garder les unes et de rejeter les autres, si la solidarité sociale, en tant que solidarité, est le principe premier sur lequel vous prétendez fonder votre système ? Ainsi ont objecté maints sociologues et juristes, tels Barthélemy, Morin, et leurs objections nous paraissent irréfutables (1).

Pour nous, la partie constructive du système de Duguit est très faible ; la partie critique a infiniment plus de valeur. C'est qu'elle est dirigée tout entière contre les philosophies du droit que les doctrinaires de la Révolution française ou les théoriciens de l'étatisme allemand ont tenté d'édifier au cours du XIX^e siècle et nous n'avons aucune raison de prendre leur défense ; bien au contraire nous nous réjouissons de voir les coups de bélier que leur porte Duguit.

Pour eux, la doctrine thomiste apparaissait périmée, le système juridique tel que la philosophie chrétienne du moyen âge l'avait construit était à répudier, et dès lors on les voit ballottés entre l'individu et l'État, cherchant tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, un fondement rationnel au droit. Tantôt Rousseau divinise l'individu, tantôt il divinise l'État. Thering, Jellinek, c'est-à-dire les épigones de la philosophie moderne du droit en Allemagne, essaient d'échafauder une théorie de l'autolimitation de l'État, l'État tout-puissant (l'État-Dieu de Hegel) consentant à limiter de sa propre initiative ses pouvoirs et son intervention. Affirmer la toute-puissance de l'État démocratique, c'était consacrer la souveraineté

(1) Voir notamment la *Revue catholique des idées et des faits* du 14 juillet 1922.

(1) Il y a aussi des pages très intéressantes à lire dans le récent ouvrage de LOUIS BOURGÈS, *Le romantisme juridique*. Nouvelle Librairie nationale, 1922.

absolue du nombre, c'était justifier le vote quel qu'il fût d'une majorité parlementaire.

On était dans le chaos et il ne faut pas trop s'étonner qu'au milieu de ce chaos la conception de la solidarité sociale de Duguit ait fait l'effet à plusieurs d'une illumination salvatrice ; ce n'était qu'un trompe-l'œil.

De sorte qu'il ne demeure, quant au fondement du droit, qu'une seule doctrine cohérente, solidement assise, celle que la philosophie thomiste a élaborée au cours des siècles et dont

on retrouvait les pièces maîtresses dans les systèmes juridiques d'avant la Révolution française. Ce n'est pas à dire sans, doute, que ces systèmes fussent parfaits ; ils étaient au contraire perfectibles comme toutes les institutions de ce monde, mais au moins ils s'inspiraient d'idées justes quant aux raisons dernières du droit.

Nous aborderons dans un second article quelques autres aspects du problème.

GEORGES LEGRAND.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

A propos d'une Exposition de peinture

M. Louis Wilmet, qui ne se réclame d'aucune école, n'affiche aucune étiquette, simple volontaire de l'art, a voulu rassembler dans le coquet salon de la Galerie Royale 140 numéros de son œuvre et y a convié le public. La sympathie nous y attirait, le plaisir nous y retint, le souvenir nous en reste suggestif de quelques réflexions.

On nous avait annoncé un peintre religieux, nous avons rencontré un portraitiste qui a enlevé avec une rare vigueur l'expressive figure de feu M. Félix Wilmet, le père de l'artiste, mais n'a pas trouvé la touche délicate et pénétrante qu'il eût fallu pour faire revivre la suavité bernardine de cet Alphonse Fierens, qui nous a laissés sous le charme exquis de sa parole, l'éloge de la Vierge au Congrès Marial, son chant du cygne.

Nous avons rencontré aussi à la Galerie Royale un paysagiste dont la manière a évolué, depuis les tonalités discrètes des « Tilleuls de Tongerlo », jusqu'à ces colorations heurtées, violentes, d'un réalisme saisissant dans maints paysages d'Ardennes, du Brabant ou de la Campine. Nous avons admiré encore un peintre de fleurs délicieux qui a capté dans ses gerbes un rayon de soleil.

Mais les toiles dites religieuses, excessivement rares : *l'Homage au Christ*, une tête de *Christ portant sa croix*, *Saint Norbert portant l'Hostie*, visent à l'effet de contraste et n'éveillent guère l'émotion religieuse. C'est pittoresque, intéressant pour les yeux, cela ne dit rien à l'âme. Il faut pour atteindre à ces profondeurs sacrées une science plus étendue encore et une autre puissance d'expression. Et précisément, nous voudrions, à cette occasion qui nous est offerte, dire notre mot dans la question Maurice Denis, qui est au fond celle de l'art religieux.

* * *

Il y a donc une question Maurice Denis, elle est née, nul n'en ignore, des quinze hors-texte par lesquels le maître célèbre a illustré *l'Histoire religieuse de la France*, de Georges Goyau. On n'apprendra rien à personne en disant que ces illustrations ont fait la joie de tout le monde, les délices des cénacles d'initiés, l'amusement des autres, de la foule toujours friande de caricatures. Le gros public, en effet, déconcerté d'abord par ces gaucheries de dessin, ces bizarreries de couleur, s'est gaussé ensuite tout à l'aise de saint Louis agenouillé au milieu des moines psalmodiant, d'un air infiniment nigaud, de saint Vincent de Paul plus laid que nature, de ces fantoches innénarrables de bêtise que sont les premiers jésuites faisant leurs vœux devant le père Pierre Lefebvre, orné d'un facies sémitique, d'une Bernadette grotesque, etc., etc.

Je note d'abord, et on ne pourrait assez y insister, que s'en tenir à ces à-peu-près pour juger Maurice Denis, mettre en oubli ou laisser dans l'ombre l'œuvre magnifique de ce puissant rénovateur de l'art religieux à notre époque, serait d'une criante injustice et d'une révoltante ingratitude.

Qu'est-ce donc que ces ébauches informes où s'est fourvoyé le grand artiste auprès de ces merveilleuses décorations dont il a illuminé la chapelle Sainte-Croix et l'église paroissiale du Vésinet ? Il n'y eut qu'une voix dans la critique, à cette époque, vers 1912, pour proclamer Maurice Denis symboliste à la façon de Fra Angelico et de Puvis de Chavannes, avec leur fraîcheur, leur émotion intime, leur ingénuité, coloriste savant et somptueux, lyrique enthousiaste, poète du pinceau, grand décorateur et grand peintre. Il était parti de l'impressionnisme,

qui lui avait formé sa palette, il s'était discipliné à l'école de Giotto, de Raphaël, d'Ingres qui lui avaient livré les secrets des vastes compositions et il marchait à l'étoile, vers un art de symbole et de synthèse, nettement catholique, d'un charme prenant, d'une infinie séduction.

Par lui, écrivait Abel Favre, l'abside de l'église du Vésinet devient un sanctuaire d'art, et j'imagine que dans trois cents ans d'ici, les peintres iront là en pèlerinage comme on va voir en Italie une paroi de Mantegna ou une voûte du Pinturicchio.

Sans doute la critique relevait des lacunes dans ces œuvres splendides, elle notait l'imperfection du dessin, l'artiste lui-même avouait quelque part l'indigence de son métier, mais on était indulgent à cette réaction contre la brutalité et la raideur de « l'art photographique », on appelait naïvetés les gaucheries antiacadémiques de Puvis de Chavannes et de Maurice Denis, on les plaçait bien au-dessus des froides élégances d'un Bongerou. Ces défauts paraissaient d'ailleurs comme noyés dans les grandes qualités du maître ; il emportait si haut l'admiration par la puissance religieuse de l'émotion, par l'élévation du symbolisme que l'on ne s'apercevait guère de ces défaillances du crayon devant les splendeurs du pinceau.

Faut-il trop s'étonner après cela si, enchaîné à des thèmes historiques positivement définis, les ailes du symbolisme lyrique rattachées, encaçagées dans l'interprétation même de faits contemporains, dans ce cadre étroit où étouffe son génie, Maurice Denis est resté absolument inférieur à lui-même, ne pouvant déployer ses ressources, ne laissant apparaître que ses défauts encore grossis ?

* * *

Mais pour vider la querelle il faut aller au fond des choses et je voudrais montrer comment l'insuccès éclatant de l'illustration de *l'Histoire religieuse* est contenu en germe dans les théories de Maurice Denis.

Nous sommes bien renseignés à cet égard par l'élégant et substantiel volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Nouvelles Théories sur l'Art moderne, sur l'Art sacré*.

A l'étonnement de beaucoup qui s'attendaient à rencontrer dans ces pages la condamnation de la tradition, la justification des néo-symbolistes, disciples outranciers du maître dont l'idéal est la débauche du pinceau et le mépris systématique de la nature ordonnée allant jusqu'au dadaïsme, Maurice Denis, tout au contraire a érigé en loi suprême de l'art religieux : l'équilibre parfait entre la beauté de la forme et la mysticité de l'expression. Il revendique pour l'artiste la mission de toucher les âmes et d'enchanter les yeux. Il en appelle à Fra Angelico comme à l'incomparable parangon de l'esthétique chrétienne, parce qu'en lui s'harmonisèrent comme en personne l'ingénuité de l'âme, l'ardeur de la foi et la science raffinée du métier. Il proscriit l'Académisme parce qu'il est conventionnel, le Jansénisme parce qu'il est glacial, le réalisme, même celui de James Tissot, parce qu'il est prosaïque, le Primitivisme parce qu'il est archaïsant jusqu'à l'absurde. — Et, jus- qu'ici tout le monde d'applaudir.

Mais quelle est sa formule positive et précise, celle qui doit régénérer l'art sacré tombé en décrépitude ? Elle peut tenir en deux mots : le symbolisme émotif. Le peintre est essentiellement créateur d'émotion par le symbole. « L'émotion », écrit-il, est pour nous l'essentiel de l'art.

Je cite encore : Pour produire des œuvres religieuses, il faudra donc que l'artiste contemporain se serve d'un langage dépourvu de tout orgueil, qui parle directement à nos sens, à notre sensibilité, à notre raison, et sans autre intermédiaire que l'objet naïvement et gauchement représenté. Tout autre art se préfère à ce qu'il dit.

SALLE DE L'UNION COLONIALE, RUE DE STASSART, 34, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

sous le Haut Patronage de S. E. LE CARDINAL MERCIER

LA CINQUIÈME CONFÉRENCE AURA LIEU LE MARDI 12 JANVIER

par Monseigneur LUTOSLAWSKI, député de la Diète polonaise

SUJET :

LA Vistule et le Rhin

Les Conférences suivantes seront données par :

M. LOUIS BARTHO, de l'Académie Française, Président
de la Commission des Réparations.

Le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY.

M. VENIZELOS, ancien Président du Conseil hellénique.

M. P. DE NOLHAC, de l'Académie Française.

M. PAUL BOURGET, de l'Académie Française.

SECRETARIAT : 38, BOULEVARD BOTANIQUE

Pour les cartes s'adresser à la Maison LAUWERYNS, Treurenberg, 36, Bruxelles.

« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
NEUMATIQUES.

IL EST INCOMPARA-
BLE PAR SA CON-
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR-
TISTIQUE.

TEL. : R 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



GLYCIOLA
J.C. Boldoot

La première nécessité pour obtenir et entretenir la Santé de la Peau, c'est un Savon qui réunit tous les éléments parfaits.

Exiger la Marque
J.C. Boldoot

217-219-221 Avenue de la Reine
BRUXELLES

Ah! c'est le savon „Glyciola„ qui me donne la beauté superbe de la Jeunesse



LIVRES, JOURNAUX	W. H. SMITH & SON	SERVICE D'ABONNEMENTS
REVUES ET PÉRIODIQUES	ENGLISH BOOKSHOP	A TOUS LES JOURNAUX
ANGLAIS	78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES	ANGLAIS
LIVRES EN LOCATION	DÉPÔT CENTRAL EN BELGIQUE DE TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES	INSERTION D'ANNONCES

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Cathérine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE
PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE
TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES
TÉLÉPH. 285.54

COMpte CHÈQUES POSTAUX 4121

Ordres de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication
LA REVUE DE LA SEMAINE
Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — Physionomie
boursière de la semaine. — Relaté des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

Définissant le symbolisme, il l'appelle « l'art de traduire et de provoquer des états d'âme, au moyen de rapports de couleurs et de formes. Ces rapports... deviennent des signes ou symboles de ces états d'âme ; ils ont le pouvoir de les suggérer... Le symbole prétend faire naître d'emblée dans l'âme du spectateur toute la gamme des émotions humaines, par le moyen de la gamme de couleurs et de formes, disons de sensations, qui leur est correspondante... »

Là est à mon sens l'équivoque, le vice caché de l'esthétique dionysienne, si je puis dire, et j'admire avec quelle dextérité M. Maritain l'a découvert dans ce merveilleux petit volume : *Art et Scolastique*, qui devrait être le bréviaire des artistes.

Il a finement observé que « l'art a pour effet de produire l'émotion, mais s'il vise l'émotion, le phénomène affectif, le remuement des passions, il s'adultere, et voilà un élément de mensonge qui pénètre en lui » (p. 90). Et, rencontrant directement la thèse de Maurice Denis, il ajoute, à la note 132 « que l'art a pour effet de provoquer en nous des états affectifs, mais ce n'est pas là sa fin ou son objet... Tout se déforme si l'on prend pour la fin ce qui n'est qu'un effet conjoint ou une répercussion, et si l'on fait de la fin elle-même (produire un ouvrage où la splendeur d'une forme brille sur une matière proportionnée) un simple moyen (pour provoquer en autrui des états d'âme et des émotions) ».

Artiste, vous voulez m'émuoir ? N'y visez pas. Livrez-moi du beau, comme le philosophe doit me livrer du vrai, n'ayez nul autre souci, ni apologétique, ni émotif, et ce beau, unique objet de vos efforts suscitera en moi par son harmonie enchanteresse, par son divin rayonnement la foi, l'espérance, l'amour, fera spontanément résonner en mon âme par ses touches mystérieuses toutes les notes du clavier humain.

Si du moyen vous faites le but, si vous décernez le primat à la sensibilité, si vous vous laissez dominer par ce souci d'émuoir, vous y subordonnez le culte du beau, jusqu'à le lui sacrifier, vous serez tenté de provoquer l'émotion par l'artificial, on verra chez vous la naïveté dégénérer en gaucherie, la ligne pure dévier en contours bizarres, le coloris épouser des teintes étranges, et tout cela pour jeter le spectateur dans des états affectifs dont la production est devenue la préoccupation exclusive de l'artiste.

Ils oublient, les novateurs qui s'inspirent de cette esthétique faussée, cette vérité rappelée avec tant de force par Robert de la Sizeranne que la foule n'est sensible qu'à ce qui est plastiquement beau, c'est-à-dire régulier, proportionné, conforme à ce qu'elle voit dans la nature et qu'elle se détourne inexorablement de ce qui est laid.

C'est ce qu'observe excellentment M. Pinardel dans la *Revue Apologétique* du 15 décembre, encore bien qu'il s'évertue ensuite à plaider pour l'illustrateur de l'*Histoire religieuse* en prétendant que l'émotion intense née de ces images en fait oublier les laideurs et les déformations.

Pour ma part, je ne tenterai par ce plaidoyer, j'estime d'ailleurs qu'elle est condamnée l'œuvre d'art qui ne se défend pas elle-même, qu'elle n'est pas belle celle qui ne révèle sa beauté occulte, transcendante qu'à un énéacle d'initiés.

Les lecteurs du bon Dieu qui ont créé ces sublimes épopées des cathédrales ne s'avaient pas d'émuoir, « ils ne se savaient pas eux-mêmes », a-t-on dit, et tout le monde, et les siècles travaillaient d'émotion devant l'éternelle beauté de leurs poèmes de pierres.

J. SCHYRGENS.

Les Mémoires de Pasek (I)

Les livres sont comme les personnes, sympathiques ou antipathiques. De l'un, on ne goûte qu'un certain côté ; de l'autre, on aime tout en bloc. Tel fait vibrer en vous une fibre qui, sans lui, n'aurait jamais bougé. Et il y a une espèce de paradoxe à la cohabitation, dans un même esprit, de certaines dilections littéraires, comme à la rencontre, dans un même cœur, de certaines amitiés. Il est vrai que tous les livres n'atteignent pas à la même profondeur, ne comportent pas le même genre d'intérêt et c'est même cette diversité de leur action qui justifie l'accueil en apparence contradictoire qu'un même esprit leur fait. Il suffit, me semble-t-il, qu'un livre soit plein, dans son ordre, pour qu'il soit déclaré bon. Car la sagesse veut que nous ne réclamions d'un poirier que des poires, des personnes et des livres que ce qu'ils peuvent donner. L'analogie entre les personnes et les livres est naturelle. Car, qu'est-ce qu'un livre, sinon une personne sublimée ? C'est même pour cela que la littérature est chose si passionnante et si grave.

(1) *Les mémoires de Jean-Chrysostome Pasek, gentilhomme polonais* (1650-1688), traduits et commentés par PAUL CAZIN. Paris, Belles-Lettres. — Prix : 10 francs.

Je mentirais si je vous disais qu'il faut lire Pasek à tout prix, que c'est le livre le plus empoignant et le plus riche qui ait paru ces derniers temps. D'abord, ce n'est pas un original, c'est une traduction et, quoique signée par Paul Cazin, ce n'est, littérairement, ni l'*Humaniste*, ni *Décadi*. C'est, simplement, un vieux livre polonais, divertissant et plein de signification, commenté et présenté par son traducteur dans une importante Introduction, qui est une petite merveille d'érudition aimable, de clarté logique et de goût. Comme vous le voyez, c'est bien quelque chose.

Pasek m'intéresse au moins pour trois raisons. D'abord, il éclaire bien, et je vais dire comment, un aspect de Cazin utile à connaître pour bien comprendre sa personnalité littéraire, que je tiens — je l'ai déjà dit ici — pour une personnalité de premier rang (mettons du rang de La Bruyère). Ensuite, il y a, dans chaque nation, un fonds qui se retrouve à travers les siècles et qui paraît strictement correspondre aux arrêts du Destin. Pasek est révélateur de ce vieux fonds de la nation polonaise.

Enfin, il y a, parmi ces bonnes histoires, « des histoires » qui, vraiment, oui, sont bien bonnes. Aimez-vous les histoires ? Moi oui, quand elles sont bien contées et qu'elles ont du sel. Si rire est le propre de l'homme, c'est parce que le rire, étant provoqué, dit Hello, par une relation rompue, il faut de l'intelligence et, parfois, beaucoup de finesse et de vivacité dans l'intelligence, pour saisir, dans toutes ses particularités, la rupture hilarante, en même temps que la relation qu'elle supprime. Rire est le propre de l'homme, parce que l'intelligence est le propre de l'homme. Les bêtes ne rient pas. J'aime donc le sel qui ne se goûte que moyennant un minimum de délicatesse et d'expérience du palais. Vous en trouverez de cette sorte dans les bons coins de Pasek.

Si je ne loue pas le mérite intrinsèque de la traduction, c'est que je suis incapable d'en juger, ignorant le polonais. Tout au plus ai-je pu apprécier de-ci de-là, grâce au russe, la savoureuse transposition que Paul Cazin a faite de certaines tournures polonaises, qui ne souffrent pas d'être rendues littéralement, mais par une tournure équivalente en force expressive. De même pour le latin de collège dont le bon Pasek farcit ses discours. Mais tout le monde pourra juger de la langue et du style. Et là, nous retrouvons l'excellent père de *Décadi*.

Avec le même souci d'honnêteté que les traducteurs du grand siècle, il nous a donné un texte français sans bavure, qui se tient comme un original. Dans tout ce que fait Cazin, on goûte le pur accent et les parfaites qualités classiques, propriété, clarté, élégance, nombre, jointes à un naturel et à une modernité de timbre qui nous font sentir, dans cet humaniste, un contemporain de la plus vive acuité. C'est un double fruit que l'on cueillera abondamment dans Pasek et qui résulte d'une longue macération dans les plus précieux élixirs antiques et modernes, d'une part, et, de l'autre, d'une sincérité qui a cessé, depuis longtemps, de craindre les appréciations des hommes. (Le style c'est l'homme.) Affirmation d'une forte et fine personnalité à travers une profonde culture traditionnelle, voilà bien, je pense, la formule de Cazin. Elle exprime un rare et précieux équilibre, surtout si l'on considère tout ce qu'il y a de chrétien dans cette âme, où ce que la terre et le ciel ont de meilleur font jonction. Jonction où il est permis de discerner, avec Maritain, la promesse d'un renouveau de l'humanisme chrétien.

Il est très utile, pour comprendre (je ne dis pas pour goûter) un écrivain, de connaître sa formation, car un écrivain c'est toujours quelque chose de décanté et de filtré. Il est utile de connaître son cru originaire. Pasek nous révèle, dans Cazin, un universitaire à « gros lexicons », comme faille Laforgue.

Voyez son Introduction. Elle à tout à fait l'allure d'une petite thèse de doctorat, méthodique, savante, armée de références et enrichie de soigneuses notes bibliographiques. Il n'y a pas jusqu'à la dédicace — à un professeur de Sorbonne — qui ne soit dans le ton.

Ce qui est moins universitaire, malgré l'allure rituelle que je ne sais quel rappel du style cher à Brunetière et à M. Gustave Lanson, c'est la diction et la mesure de l'écrivain de race. On sait quelle sourde hostilité règne entre professeurs et écrivains. Ils ne marchent pas dans la même voie. Les premiers cheminent laborieusement par les méandres de l'analyse — *via disciplinae*. Les seconds volent par les libres espaces de l'intuition — *via inventionis*, et, trop souvent, à terre, « leurs ailes de géants les empêchent de marcher ». Un homme qui ne sait pas marcher paraîtra toujours peu digne d'estime à un piéton de naissance. Quant aux écrivains, ils reprochent aux professeurs d'être terre à terre, de manquer d'intelligence et de goût, et de couper les ailes à leurs élèves. « Je vous hais, pédagogues !... ». J'appuie un peu, mais, en gros, ce que je dis là est exact. C'est pourquoi un Jules Lemaitre, un Louis Bertrand, un Paul Cazin, prenant son vol — tel

un papillon de sa chrysalide — d'un professeur, sera toujours une chose exceptionnelle et passablement contradictoire. Généralement, ces écrivains retirent de leur passage préalable et parfois long, dans une profession rude et sévère le bénéfice attaché à toute expérience sérieuse de la vie. Il semble que leur bon sens en soit plus solide et mieux formé. Ils marchent mieux.

Paul Cazin n'est pas un universitaire banal. C'est un vrai et profond humaniste, que prolonge presque de soi l'écrivain. Pourtant, en manipulant *Pasek*, on percevra plus d'une fois la légère ligne de démarcation qu'il y a entre les deux, comme la sensible arête de la surélévation nullement fatale qu'il y a dans ce prolongement. Cazin est un excellent écrivain, nourri par un non moins excellent humaniste à formation universitaire. Voilà une seconde édition, plus précise, de sa formule.

On retirera de *Pasek* une confirmation de ce que les quatre dernières années nous ont montré de la Pologne, que Napoléon tenait pour ingouvernable. Elle est, au moins, difficile à gouverner. Le caractère polonais est excessif, ombrageux, fantasque, et deux siècles de morcellement et d'oppression n'apparaissent pas comme ce qu'il y a de mieux fait pour l'assouplir et le discipliner. *Pasek*, petit gentilhomme du XVII^e siècle, ne peut, certes, passer pour le prototype du Polonais chevaleresque et ardent catholique. Cazin nous le donne, au contraire, pour le type même du médiocre, un médiocre gratifié d'un don surprenant de mémorialiste à la Saint-Simon. Mais *Pasek*, en se racontant, raconte aussi son époque. Et, à travers ses mesquins racontars, fulgure et se déploie l'âme batailleuse, insoumise, divisée contre elle-même, mais non sans grandeur, de la vieille Pologne. Cette Pologne, elle est bien slave, sous la profonde empreinte de latinité que le catholicisme romain a mise sur elle. Autant dire qu'elle est inconsistante, fantaisiste, passionnée et surtout, peut-être, mal équilibrée. Il y a, dans *Pasek*, une lecture très utile pour les hommes politiques.

LÉOPOLD LEVAUX.

L'affaire de la " Garçonne "

De Jacques Boulenger, dans L'Opinion du 5 janvier :

L'affaire de la *Garçonne* fait beaucoup parler ; mais il est un point sur lequel tout le monde tombe d'accord du premier coup : c'est que le livre est déplorable. Et, bien entendu, il l'est non seulement d'un point de vue moral, mais du point de vue de l'art. M. Victor Margueritte a une certaine vigueur naturelle, de la verve et de la facilité ; mais vraiment il n'a pas d'art. Dans les passages les plus scabreux de son œuvre notamment, il n'y a pas la moindre stylisation et, bien mieux, on n'y surprend pas même un effort de l'auteur pour s'élever à l'art. Ces horreurs sont contées comme par un commissaire de police curieux, sans couleur comme sans accent. Si les passages incriminés arrêtent l'attention, c'est tout bonnement par l'énorme impudeur avec laquelle les pires horreurs sont énumérées. Il est impossible de leur trouver aucun mérite ou démerite esthétique : ils sont en dehors de l'art. Là-dessus tous les gens de bonne foi se trouvent d'accord, je crois.

Où ils s'accordent moins, c'est sur la compétence du Conseil de la Légion d'Honneur.

Les uns disent : « *La Garçonne* est un livre mauvais. Mais les membres du Conseil de la Légion d'honneur ne sont pas qualifiés pour juger un ouvrage littéraire. Les tribunaux eux-mêmes le seraient bien peu : rappelez-vous que les *Fleurs du Mal* ont été condamnées, que *Madame Bovary* l'a été également. Et, pratiquement, la décision du Conseil de la Légion d'honneur n'aura qu'un seul effet, ce sera de faire monter encore le tirage de la *Garçonne*. Peut-être, cent mille Français de plus le liront à la suite de la publicité que vaudra à Victor Margueritte sa condamnation. Non, pas de censure ! Que les étrangers aux lettres ne s'arrogent pas le droit de les juger. M. Victor Margueritte était disqualifié aux yeux de tous ses pairs : c'était assez ».

Ainsi pensent la plupart des gens de lettres, il faut l'avouer. Mais d'autres leur répondent, non sans raison, qu'il y a sur l'affaire de la *Garçonne* un point de vue national, d'abord. Ce livre dégoûtant va fournir un nouvel aliment à la propagande anti-française. Jamais on n'exagérera en disant le tort que nous a fait la littérature naturaliste. Dans les pays anglo-saxons, un « roman français », cela a signifié longtemps un livre obscène, qu'on ne peut introduire dans la famille : n'oublions pas que, jusque dans le *Portrait de Dorian Gray*, d'Oscar Wilde, c'est par la littérature française que le héros du livre est perverti, dit l'auteur. Qu'on imagine un peu quelle réputation nos ennemis ont pu faire à nos mœurs nationales en se fondant sur notre littérature naturaliste, si crue ! On réagissait un peu là-contre, depuis la guerre :

la *Garçonne* va nous faire perdre des années d'effort. Qu'au moins l'on puisse dire qu'officiellement, solennellement, ce dégoûtant ouvrage a été désapprouvé chez nous !

Et puis M. Franc-Nohain a fait, dans l'*Echo de Paris* d'avant-hier mercredi, une observation que je trouve bien frappante : c'est qu'en somme M. Victor Margueritte n'a pas été décoré comme épicier, ni comme marchand de marrons ; si on lui a donné la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, c'est qu'on a jugé que son œuvre littéraire la méritait. Pourquoi ceux-là mêmes qui étaient qualifiés pour estimer que les anciens romans de M. Victor Margueritte devaient valoir à leur auteur le grade de commandeur, pourquoi ne le seraient-ils pas pour estimer maintenant que son nouveau roman est une œuvre déshonorante ?

J'inclinai en premier lieu à me ranger à l'avis de ceux qui, tout en blâmant l'œuvre basse de M. Victor Margueritte, pensaient que le Conseil de la Légion d'honneur n'est pas qualifié pour la juger. Mais je trouve, à cet égard, les raisons de M. Franc-Nohain absolument péremptoires, je l'avoue.

" Les six derniers mois de guerre "

Non ! il n'y aura jamais trop de livres de guerre.

Dès là qu'il n'affaiblit pas une grande cause et ne nuit à personne, un livre n'est point inutile. Si c'est un métallurgiste ou un cordonnier qui narre ses souvenirs de guerre, les ouvriers le liront et leur patriotisme s'en trouvera fortifié. Ils doivent bien acheter les gazettes socialistes qui ne leur sont, elles, d'aucun secours, même grammatical. Si l'auteur a des lettres, il aura droit à l'audience de ses pairs en littérature qui, outre le plaisir de l'esprit, lui devront le service d'avoir animé leur cœur contre l'ennemi de la patrie.

M. F. H. Grimaury fut bien inspiré de publier son ouvrage (1) et de ne pas craindre qu'il allongéât inutilement la série des livres de guerre.

Car, en lui, l'écrivain vaut le soldat, et même il le prolonge. Ce patriote lucide s'alarme des projets méchants que médite contre nous le Boche corrigé, et sa voix se fait singulièrement prenante quand, nous tendant son livre, il semble nous dire : « L'ennemi héréditaire de notre patrie a gardé pour nous sa haine dont mes récits vous diront l'apreté ; il a gardé aussi de puissants moyens de l'assouvir quand l'heure lui en paraîtra venue. Souvenez-vous donc de vous défier et de rester forts contre lui ! »

Ce soldat avait pressenti que l'armistice était une duperie et que tout le sang versé pour la justice ne conquerrait que la gloire, c'est-à-dire la moitié de son dû.

C'est le 1^{er} novembre 1918. L'armée belge victorieuse avance sur Gend. On parle d'armistice prochain.

— « L'Allemagne, dit le lieutenant Rollin, tombera à genoux à bref délai.

— Qu'entendez-vous par là ? demandai-je, dans mon inquiétude...

— Avant qu'il soit peu, l'Allemagne implorera un armistice...

— Mais nous ne voudrions rien savoir, répliquai-je vivement...

— Celui qui prolongerait volontairement la guerre d'un quart d'heure serait un grand coupable...

Ces mots, que plus tard le premier soldat de France, le divin Foch, articulera devant le monde, ces mots me secouent le cœur, comme un mauvais alcool. Dans la même bataille, l'un près de l'autre, que nous sommes donc différents, le lieutenant Rollin et moi ! Lui, après tant de courage et tant de misère, semblable à celui que j'étais autrefois, au très doux, très bon, très tendre jeune homme que j'étais, avant que la flamme du canon n'ait séché mon cœur, mais, aussi, purifié et illuminé mon esprit... Du lieutenant Rollin et de moi, de celui que j'étais et de celui que je suis, qui donc a raison ? Est-ce l'idéaliste et le mystique, ou bien le logicien cruel ; celui dont le cœur sonne, à toutes artères, la paix et le pardon, ou bien celui qui, ayant été vaincu puis vainqueur par la Force, accepte de servir sans limites cette dure déesse?... Plus tard, quand les Germains reviendront sur nous, comme ils y reviendront, quand une fois encore ils sortiront de leur triste pays pour se jeter sur notre chère Gaule, comme ces loups des froides forêts que la faim pousse vers les plaines, nos enfants ne regretteraient-ils pas qu'ayant tenu à la gorge, aptes à l'abîmer pour des siècles, l'héréditaire et fatal ennemi, nous ayons lâché prise au premier cri de grâce sorti de ses lèvres... Car si nous nous battons pour le monde entier en nous battant pour nous-mêmes, ne nous battons-nous pas autant pour l'avenir que pour le présent ? »

(1) FERNAND-HUBERT GRIMAURY, *Les six derniers mois de guerre en Belgique*. Paris, Perrin, 1922.

Cet « avenir », dont étaient préoccupés les soldats dans le moment qu'ils mouraient, a commencé de couler. Ils auraient voulu le garantir du danger pour longtemps et l'assurer contre le renouvellement de ces catastrophes où eux-mêmes furent meurtris. N'eût-ce pas été à eux de le forger et d'en régler le statut ? Hélas ! le voilà bien menaçant. Certains de nos alliés l'ont gâché.

C'est, en partie, pour avoir senti cela que l'auteur a laissé, en son livre, cet accent de tristesse et de déception qui, souvent, rencontre en nous tant de douloureuse concordance. Ses récits de douleur et de mort que nous lisons pieusement comme des *Actes de Martyrs*, nous mettent à l'âme autre chose que de la vénération. Ils y soulèvent presque de la colère. Redoutant que cette guerre de 1914-1918 ne soit qu'un premier acompte pris dans la chair des nôtres et qu'un avenir peu lointain ne requière de nouveaux flots de sang pour la sauvegarde de notre patrie, nous sommes tentés de maudire les stupides puritains sanguinaires qui, en 1918, brisèrent l'élan victorieux des victimes de 1914, pour réserver leur pitié à des agresseurs ni repentants ni désarmés.

* * *

Il y a même de la haine dans ce livre. Et de ceci nous ne louons pas l'écrivain.

« Quatre Boches transportent, sur un vieux sac déroulé, trempé de sang et de boue, un de leurs camarades pantelant. L'un d'eux me fait signe. Il indique la toile de tente toute neuve, bien pliée, qui pend à ma ceinture... Carrément je refuse ces deux mètres de toile qui peuvent adoucir l'agonie d'un mourant. Entre cet homme et moi, il n'y a plus de sociabilité humaine, il y a une solution de continuité où pendent, rompus, tous les fils de la tendresse. Quand des hommes acceptent de se combattre, il ne doit y avoir aucune limite à leur haine. Toutes les restrictions sont des raffinements hypocrites ; seule la haine, avec toutes ses conséquences, est un motif et une excuse. Cet homme, qui a menacé mon bonheur et ma vie, est moins proche de mon cœur que le sanglier blessé dans un de mes fourrés d'Ardenne, que le poisson ferré par mon hameçon viv... »

Et l'auteur se complait dans la torture inutile de cet ennemi abattu. Cette dureté fait mal. Je n'en estime pas moins l'auteur qui est un héros. Mais, je souffre qu'il s'acharne contre un être qui ne menace plus sa vie, qui mériterait qu'on lui fit l'aumône d'adoucir sa mort et qu'on réconfortât son âme en partance pour l'au-delà.

Si ses copains tuent pour tuer, il les en excuse et y applaudit.

— Combien de prisonniers, vieux frère ?

— On en avait demandé vingt-cinq, on en a vingt-cinq.

Puis, en insistant, avec une naïve cruauté délicate :

— Pas vingt-six !...

Les Boches ont appris à compter à nos fantassins... »

Les « bonnes âmes », comme il prévoit, le jugeront avec sévérité. Il leur répond que ce n'est pas elles qui ont gagné la guerre, et que leur avis est donc incompetent.

« ... que les bonnes âmes se disent bien que ce n'est pas leur vertu qui a gagné la guerre, et que les fauves que nous chassions eussent bien ri de leurs carabines de foire, à air comprimé. Nous n'eussions pu, pendant quatre ans, mastiquer le pain de la misère si la dure croûte de la haine ne l'avait conservé dans son enveloppe d'or. »

Le P. Martial Lekeux est-il une « bonne âme » ? Et, plus que M. Grimauty, bouda-t-il à la besogne, quand il fallut tuer ? On sait pourtant comment l'espion Erhardt, qu'il dut fusiller, lui devint un « frère », dès le moment de son emprisonnement où sa puissance de nuire fut enchaînée. Quelle est, de ces deux attitudes, la plus largement humaine ? Je crois que c'est celle du chrétien.

On dira que j'enquête un peu trop sur l'âme de M. Grimauty et que la critique littéraire ne doit pas dégénérer en indiscrétion ni en examens de conscience. Mais, l'intérêt d'un livre qui narre des bombardements et des assauts mille fois décrits, réside surtout dans l'âme de l'écrivain qui se révèle égale ou inférieure à ces conjonctures tragiques.

Ici, apparaît une âme héroïque, mais payenne et triste. Pour elle Jésus n'est point venu, et elle méconnaît l'espérance. Les réparations posthumes que garantit l'Évangile n'entrent pas dans son calcul, et le résultat s'en trouve faux et désespérant. De là, cette absence de joie, ce ton monotone de pessimisme qui règne dans le noble livre de M. Grimauty. L'âme est bien trop fière pour étaler sa plaie et articuler une plainte. Pourtant le désespoir s'y trouve, et vous l'y devinez sous le masque de la force et du courage.

Le moine fervent des *Cloîtres dans la Tempête* souffre, pleure, prie, rigole et chante. Le cœur stoïque des *Six derniers mois de guerre* est monotone bandé par la haine et la sainte ardeur de vaincre.

Ne lui conseillez point « de ne pas s'en faire » : cette recette bestial ou divine n'est pas pour ses pareils.

L'inconscient « ne s'en fera pas », parce que son petit bout d'intelligence n'est point sollicité par la haute inquiétude de nos destinées. Il vit, mange, boit, se reproduit, s'amuse, instinctivement ; et la leur d'esprit qu'il a, lui sert à formuler, par ces mots élémentaires, sa volonté et son espérance animales de vivre.

Le chrétien, non plus, n'aura pas lieu « de s'en faire », s'il croit en une Providence, rétablisseuse d'ordre et d'équilibre, qui attend l'homme, dans l'après-vie, pour porter remède à ses souffrances et à la faillite terrestre de la justice.

Mais, pour un noble cœur attentif, il perd sa joie en rencontrant le mal et la douleur. Toute insulte non vengée, toute injustice un peu durable, toute souffrance imméritée lui est une occasion de « s'en faire », quand bien même une courageuse pudeur le retiendrait ordinairement de proclamer son dépit...

Le livre de M. Grimauty est trop sérieux pour un journal. Il manque de bonne humeur, ce qui, pour un Wallon, frise le péché. Il n'est pas assez divers et varié : ce qui semble bien un grave défaut littéraire. La faute n'en est-elle pas à l'absence de christianisme que j'y déploreis ?...

* * *

Il y aurait encore à reprocher à l'auteur des *Six derniers mois de guerre* un demi-lyrisme continué qui lasse un peu et son style trop tendu.

Ceux de la *Jeune Belgique* croyaient qu'il faut toujours frapper fort pour obtenir l'attention. Ils couraient éperdument après le mot rare et l'image violente ou précieuse. Se préoccupant surtout d'épater, le rythme leur était un souci secondaire. Ils firent beaucoup de mal, car leur goût n'était pas letin, et ils manquèrent trop souvent de nuances. L'on ne peut contester le génie de plusieurs d'entre eux, et le service que, tous, ils rendirent aux Belges de les amener à plus d'estime pour les choses de l'esprit. Mais, il y a lieu de regretter leur technique et de déplorer qu'ils aient déteint sur plusieurs écrivains de Wallonie. Heureusement, leur influence se réduit de plus en plus sur la génération d'aujourd'hui. M. Grimauty, qui a beaucoup de talent, fera bien de les oublier totalement. Il sait, d'ailleurs, mieux que moi, que ceux-là, en Belgique, écrivent le plus beau français qui ne devaient rien à ces maîtres médiocres : qu'il songe au Mockel des *Contes*, au Liégeois Clément Vautel et à notre beau poète Séverin, pour ne parler que des aînés.

OMER ENGLEBERT.



ITALIE

Ce qu'en pense Don Sturzo

Le discours prononcé à Turin le 20 décembre dernier par le chef du Parti populaire n'eût pas été possible il y a un mois.

Il a parlé franchement et librement du fascisme et de la situation politique créée par l'avènement du fascisme.

Le langage du prêtre sicilien a causé un remous considérable dans l'opinion publique italienne. Durant quelques jours au moins, Mussolini n'a plus été la seule vedette politique de la Péninsule.

Et, encore une fois, pour que les fidèles du grand chef n'y aient pas vu un crime de lèse-majesté, pour qu'ils n'aient pas mis à exécution la menace proférée par un de leurs capitaines de dépouiller l'abbé Sturzo de sa soutane : s'il ne renonçait pas à un rôle politique incompatible avec le sacerdoce, pour que, quinze jours après le discours de Turin, les journaux ne nous aient pas encore appris que l'orateur a tâté des verges du fascio et goûté de l'huile de ricin nationale, il faut que les esprits se soient bien calmés, et l'atmosphère bien rassérénée, depuis que le gouvernement fasciste exerce ses pouvoirs dictatoriaux.

Nous pensons résumer exactement comme suit la pensée du leader populaire.

* * *

Vous avez déclaré la guerre, Monsieur le Ministre, à l'État démocratique qui s'est révélé, surtout depuis la guerre, si inférieur à sa tâche.

Cette guerre, le Parti populaire a eu l'honneur de la déclarer avant vous. Dans son manifeste de lancement, publié au lendemain de l'armistice, vous pouvez lire, entre autres, ces lignes significatives :

« A un État centralisateur, tendant à limiter tout pouvoir organique et toute activité civique et individuelle, nous voulons, par les voies constitutionnelles, substituer un État vraiment populaire, qui recon-

naïsses les limites de sa mission, qui respecte les groupements et organismes naturels (famille, classe, commune), qui ait le souci de la dignité individuelle et qui encourage les initiatives privées.

De cette organisation et de ce fonctionnement défectueux de l'État démocratique, le Parti populaire a dénoncé les causes profondes, et c'est à supprimer ces causes, ou, du moins, à les atténuer progressivement qu'il entend consacrer le principal de son activité. Car vous ne ferez certainement aucune difficulté pour admettre, vous qui avez fait preuve d'un si remarquable esprit de décision et qui avez su prendre, pour arriver à vos fins, les moyens radicaux, qu'il serait d'un patriotisme timide et déficient de se contenter de réformes politiques dont l'effet ne peut être que superficiel et temporaire.

Or, ce qui a perverti les rouages des États démocratiques, c'est que leurs gouvernements se sont emparés petit à petit de pouvoirs trop vastes et trop mal définis. Cette proposition n'est pas, je le sais, de nature à vous plaire, puisque vous venez de demander et d'obtenir de la Chambre des pouvoirs extraordinaires et illimités. Mais veuillez considérer que pouvoir fort et pouvoir illimité ne sont pas synonymes. Je ne prétends pas non plus que dans les conditions actuelles de l'Italie et comme mesure transitoire, il ne fallait pas, pour réparer les errements des gouvernements à pouvoirs de plus en plus étendus et imprécis que nous avons vus se succéder à la tête de l'État, un gouvernement à pouvoir plus large encore et plus illimité.

Au reste, voici comment je justifie la thèse que je viens d'énoncer.

Si nous gardons le système d'État parlementaire et si vous ne voulez pas nous ramener aux méthodes des gouvernements en vigueur au XVIII^e siècle, par exemple — et cela, vous ne l'avez pas annoncé jusqu'ici — nous devons tenir bien présente à l'esprit cette vérité d'évidence : qu'il est déraisonnable de demander un bon rendement à cet État parlementaire si on ne respecte pas sa nature. Or la nature de l'État parlementaire veut, entre autres choses trop facilement oubliées, que le pouvoir législatif appartienne tout entier au parlement, et en aucune façon au gouvernement, chargé de l'exécuter. En réalité, les choses se passent quelque peu différemment. Vous savez que l'achèvement et l'adaptation technique des lois, même en des temps extraordinaires comme ceux que nous vivons, sont laissés aux bons soins du gouvernement et que bien des décrets ministériels contiennent une part de véritable législation.

Vous me direz que c'est un mal nécessaire et qu'aucun parlement ne pourrait être constitué qui réunisse la compétence et l'activité nécessaires pour mettre parfaitement au point tout le travail législatif qui incombe aux pouvoirs centraux d'un État moderne. J'en conviens bien volontiers. Mais je prétends que c'est là une autre tare des États modernes. Ils s'occupent d'une foule d'affaires qu'ils feraient infiniment mieux de laisser à d'autres. Et c'est un des chapitres de notre programme : de faire restituer aux institutions privées, aux communes et aux provinces, ou plutôt aux régions que nous voudrions voir s'organiser dans un large esprit d'autonomie, les attributions qui leur ont été soustraites par l'État.

Ce programme régionaliste n'est pas de votre goût. Nous le regrettons pour vous et pour le fascisme et pour l'Italie.

Un autre remède à l'accaparement des pouvoirs législatifs par le gouvernement — et ici fascistes et populaires sont d'accord — serait de créer une sorte de parlement technique s'ajoutant à la Chambre et au Sénat. Ce parlement technique serait électif comme la Chambre et comme il devrait le devenir le Sénat. Mais entendons-nous bien : les « conseils supérieurs » composant le parlement technique ne peuvent être au service du gouvernement. Ils doivent en être absolument indépendants. Vous faites de louables efforts, Monsieur Mussolini, pour réduire et simplifier la machinerie bureaucratique. Mais des conseils techniques relevant des ministères ne seraient-ils pas, sous une autre dénomination, une bureaucratie aussi funeste, irresponsable, passive et inerte que celle qui tombe actuellement sous les coups de hache du fascio ?

Mais il faut à présent nous demander les raisons de cette tendance funeste de l'État démocratique à se charger de tâches qui reviennent naturellement à d'autres organismes. Que le gouvernement soit accapareur et centralisateur et qu'il cherche à agrandir sa puissance, on le comprend assez facilement. Mais que le Parlement s'encombre de travaux qu'il ne sait même pas exécuter et dont il est obligé de se décharger, comme nous venons de le voir, sur les commissions techniques du gouvernement, cela paraît plus inexplicable. De fait, ce n'est pas sa nature propre qui pousse le parlement dans cette voie, mais l'influence du gouvernement. Dans l'État parlementaire, le gouvernement devrait dépendre totalement des Chambres et de la Couronne, et le parlement devrait être absolument indépendant du gouvernement.

Mais celui-ci asservit le parlement en mettant sa puissance — son influence électorale, par exemple, — au service des hommes et des groupes politiques qui sont disposés à favoriser ses ambitions insatiables. C'est là un des vices les plus profonds et les plus pernicieux de l'État démocratique.

Il y a cependant un remède. C'est de transformer le caractère des élections, d'en faire, de luttes personnelles d'influences et de coteries, des luttes d'idées et de programmes. Tel est le rôle de la répartition proportionnelle récemment établie en Italie. On peut difficilement exagérer l'influence de cette réforme sur la mentalité politique italienne. Le système des collèges uninominaux (circonscriptions à un seul siège) corrompait l'institution électorale. Si les partis ou plutôt les associations d'influences politiques qui ont dominé si longtemps l'Italie ont été totalement déconcertés et n'ont opposé la moindre résistance à l'ascension triomphale du fascisme, il faut l'attribuer en grande partie à la répartition proportionnelle. Actuellement, le fascisme, par je ne sais quelle inconséquence, semble vouloir se retourner contre la répartition proportionnelle. Ne vous souvient-il plus, Monsieur le Ministre, que vous et les vôtres avez prôné de ne plus faire de toute l'Italie qu'un seul collège électorale, la circonscription nationale ? Le Parti populaire qui a donné la répartition proportionnelle au pays, et qui a aussi facilité l'avènement du fascisme, est plus logique et plus persévérant que celui-ci dans la lutte contre les vices de l'État démocratique.

Oh ! je connais votre réponse quelque peu dédaigneuse. Tout cela, c'est de la théorie. Le grand mérite du fascisme, c'est de ne pas s'être contenté de disserter, mais d'avoir agi — avec quelle efficacité, tout l'univers en a été témoin — contre l'État démocratique.

Il y a deux procédés pour transformer les institutions politiques d'une nation : la réforme légale et la révolution. Le Parti populaire a choisi la première. Vous prétendez avoir pris la seconde. Mais je n'en suis pas encore convaincu. Jusque maintenant, je crains que vos interventions, pour énergiques qu'elles soient, ne doivent être rangées au nombre de ces remèdes superficiels et temporaires dont nous parlions ci-dessus, je crains que ce que vous appelez une révolution ne soit qu'un coup d'État, la solution violente d'une crise ministérielle, et qu'il n'y ait, au fond, rien de changé. Je ne vois pas que vous ayez touché à l'essence même de ce qui pervertit l'État démocratique.

Ainsi parlait don Sturzo, le 20 décembre dernier, devant un public immense, dans un théâtre de Turin.

Avouez qu'il n'est pas banal, ce prêtre politicien trouvant que Mussolini manque de « cran ». Avouez également qu'il ne donne pas l'impression d'un homme politique fini et que son parti — comme le bruit en a couru — se dispose à l'envoyer promener en Amérique.

LOUIS PICARD.



SUISSE

Le problème du paupérisme

Le problème du paupérisme, de ses causes, de ses remèdes, est par-tout actuel. C'est dire que l'ouvrage récent du Docteur Emile Savoy, conseiller d'État et député au Conseil des États, à Fribourg, est de nature à intéresser les catholiques belges aussi bien que les catholiques suisses.

Paupérisme et bienfaisance (1), tel est le titre de cet ouvrage où les idées philosophiques, les connaissances d'histoire, l'observation de la société contemporaine contribuent à résoudre — pour autant qu'il soit susceptible d'une solution — ce redoutable problème. Sans doute l'auteur s'est particulièrement attaché à l'étude de la législation d'assistance dans le canton de Fribourg, mais il n'a rien négligé de ce qui pouvait donner à son travail un caractère de généralité. Les moyens pratiques de lutter contre la misère, moyens préventifs et moyens curatifs, sont longuement analysés. L'auteur, avantageusement connu par de nombreuses publications d'ordre sociologique, possède une vaste érudition. Et l'on constate en le lisant que la littérature scientifique belge lui est particulièrement familière. Les questions relatives à la protection de l'enfance, qui préoccupent à si juste titre nos contemporains, tiennent une place importante dans son ouvrage où circule un souffle de pure charité chrétienne.

G. I.

(1) Fribourg, Fragnière Frères éditeurs. — Un vol. in-12 de 422 pages.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

OCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Sainctelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.




La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer



Un "tiens" vaut mieux
que deux "tu l'auras"
"NUGGET" est sûr
l'autre ne l'est pas

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Medailleurs — Photgraveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242



LA MAISON DU TAPIS BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 7115

Les prix dévient, à qualité égale,
toute concurrence

Atelier spécial pour la Répa-
ration des Tapis

TAPIS D'ORIENT, anciens et
modernes. MOQUETTES UNIES
tous les tons. TAPIS D'ESCA-
LIERS et D'APPARTEMENTS
(divers dessins et toutes largeurs).
CARPETTES DES FLANDRES
et autres (imitation parfaite de
l'Orient). TAPIS D'AVIGNON
unis et à dessins

Pendant le mois de décembre
RÉDUCTION très sensible
sur tous les tapis